

Note méthodologique

Systeme français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Base 2020

N° 2 – MAI 2024

Note méthodologique

Systeme français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Base 2020

Auteurs :

Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu

Remerciements :

Julia Cuvilliez, de la Division Synthèses des biens et services, du Département des comptes nationaux

Sophie Armoogum, de la Division Concepts, méthodes et évaluation des comptes nationaux, du Département des comptes nationaux

Base 2020 des comptes nationaux

Liste des notes méthodologiques parues en mai 2024

Tome 1 La dépense de consommation finale des ménages et la consommation effective finale des ménages

Base 2020

Mai 2024

Julia Cuvilliez

Tome 2 La consommation des ménages en produits agricoles et agroalimentaires

Base 2020

Mai 2024

Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu

Tome 3 La consommation des ménages en produits industriels (hors agroalimentaires)

Base 2020

Mai 2024

Paul-Antoine Beretti, Karl Bernasconi, Thomas Cohadon, Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu, Maxime Nespoulous, Fabien Soulé

Tome 4 La consommation des ménages en services

Base 2020

Mai 2024

Paul-Antoine Beretti, Thomas Cohadon, Dylan Collet, Patrick Kwok, Julian Lasfargues, Henri Martin, Rodolphe Mathieu, Rémi Monin, Linda Moukkes, Robin Navarro, Maxime Nespoulous, Thomas Renaud, Fabien Soulé

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	11
CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE	12
A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE	12
B. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	16
PLAN DU DOCUMENT	18
01 - La consommation en produits de l'agriculture	19
HA01S1A POMMES DE TERRE (COMMERCIALISÉES).....	20
HA01S1B POMMES DE TERRE (AUTOCONSOMMÉES)	22
HA01S6A LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (COMMERCIALISÉS)	24
HA01S6B LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (AUTOCONSOMMÉS)	26
HA01S7A LÉGUMES FRAIS (COMMERCIALISÉS)	29
HA01S7B LÉGUMES FRAIS (AUTOCONSOMMÉS).....	32
HA01S8A VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR.....	34
HA01S8B ARBRES DE NOËL	37
HA01T1A FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (COMMERCIALISÉS)	39
HA01T1B FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (AUTOCONSOMMÉS).....	41
HA01T1C FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (COMMERCIALISÉS).....	43
HA01T1D FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (AUTOCONSOMMÉS)	47
HA01U8A ŒUFS (COMMERCIALISÉS).....	50
HA01U8B ŒUFS (AUTOCONSOMMÉS)	53
HA01U9A MIEL (COMMERCIALISÉ).....	55
HA01U9B ANIMAUX DE COMPAGNIE (COMMERCIALISÉS)	58
HA01U9C MIEL (AUTOCONSOMMÉ).....	60
02 - La consommation en produits sylvicoles	63
HA02Z0A PRODUITS SYLVICOLES (COMMERCIALISÉS).....	64
HA02Z0B PRODUITS SYLVICOLES (AUTOCONSOMMÉS)	67
03 - La consommation en produits de la pêche	69
HA03Z0A PRODUITS DE LA PÊCHE (COMMERCIALISÉS)	70
HA03Z0B PRODUITS DE LA PÊCHE (AUTOCONSOMMÉS).....	73
08 - La consommation en produits des industries extractives	75
HB08Z1 PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES NON COMPRIS AILLEURS	76
10 - La consommation en produits des industries alimentaires	79
HC10A1A BOEUF.....	80
HC10A1B VEAU	83
HC10A1C MOUTON.....	86
HC10A1D CHEVAL	89
HC10A1E PORC	92

HC10A1F TRIPERIE ET GRAISSE ANIMALE.....	95
HC10A1G LAPINS ET GIBIERS (COMMERCIALISÉS).....	97
HC10A1H LAPINS ET GIBIERS (AUTOCONSOMMÉS).....	100
HC10A2A VIANDES DE VOLAILLES (COMMERCIALISÉES).....	102
HC10A2B VIANDES DE VOLAILLES (AUTOCONSOMMÉES).....	105
HC10A3 CHARCUTERIE ET PRÉPARATIONS À BASE DE VIANDE.....	107
HC10B0A POISSONS FRAIS EN MORCEAUX.....	111
HC10B0B POISSONS CONGELÉS OU SURGELÉS.....	113
HC10B0C POISSONS SÉCHÉS, FUMÉS ET EN CONSERVE.....	116
HC10C1 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POMMES DE TERRE.....	119
HC10C2 JUS DE FRUITS ET DE LÉGUMES.....	122
HC10C3A LÉGUMES COUPÉS OU EMBALLÉS.....	125
HC10C3B FRUITS COUPÉS OU EMBALLÉS.....	127
HC10C3C PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE LÉGUMES.....	129
HC10C3D CONFITURES, GELÉES, COMPOTES ET PURÉES DE FRUITS.....	132
HC10C3E AUTRES PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS.....	135
HC10D1 HUILES RAFFINÉES.....	138
HC10D2 MARGARINES ET GRAISSES COMESTIBLES SIMILAIRES.....	141
HC10E1A LAITS LIQUIDES (COMMERCIALISÉS).....	144
HC10E1B LAITS LIQUIDES (AUTOCONSOMMÉS).....	147
HC10E1C CRÈME DE LAIT.....	149
HC10E1D YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS FRAIS.....	153
HC10E1E BEURRE (COMMERCIALISÉ).....	156
HC10E1F BEURRE (AUTOCONSOMMÉ).....	159
HC10E1G FROMAGES (COMMERCIALISÉS).....	161
HC10E1H FROMAGES (AUTOCONSOMMÉS).....	164
HC10E1I AUTRES PRODUITS LAITIERS.....	166
HC10E2 GLACES ET SORBETS.....	169
HC10F1A FARINES.....	172
HC10F1B RIZ.....	174
HC10F1C AUTRES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DES GRAINS.....	177
HC10F2 PRODUITS AMYLACÉS.....	179
HC10G1A PAIN.....	181
HC10G1B PÂTISSERIE FRAÎCHE.....	184
HC10G2 BISCUITS, BISCOTTES, PÂTISSERIES DE CONSERVATION.....	187
HC10G3 PÂTES ALIMENTAIRES.....	189
HC10H1 SUCRES ALIMENTAIRES.....	192
HC10H2 CACAO, CHOCOLAT ET PRODUITS DE CONFISERIE.....	195
HC10H3 TRANSFORMATION DU THÉ ET DU CAFÉ.....	197
HC10H4A SEL ALIMENTAIRE.....	200
HC10H4B AUTRES CONDIMENTS ET ASSAISONNEMENTS.....	202

HC10H5A PLATS PRÉPARÉS À BASE DE VIANDE	205
HC10H5B PLATS PRÉPARÉS À BASE DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA MER.....	208
HC10H5C PLATS PRÉPARÉS À BASE DE PÂTES	211
HC10H5D AUTRES PLATS PRÉPARÉS	214
HC10H6 ALIMENTS HOMOGENÉISÉS ET DIÉTÉTIQUES	217
HC10H7A SOUPES ET POTAGES	220
HC10H7B SANDWICHES	223
HC10H7C PIZZAS FRAÎCHES	225
HC10H7D ÉDULCORANTS	228
HC10H7E COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES	230
HC10H7F AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS.....	232
HC10K2 ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE	234
11 - La consommation en boissons	237
HC11Z1A EAUX DE VIE.....	238
HC11Z1B LIQUEURS ET APÉRITIFS.....	241
HC11Z2A CHAMPAGNES ET MOUSSEUX	243
HC11Z2B VINS DE CONSOMMATION COURANTE (VCC).....	246
HC11Z2C VINS D'APPELATION D'ORIGINE CONTROLÉE (VAOP).....	249
HC11Z2D VINS DOUX NATURELS	252
HC11Z2E VINS, CHAMPAGNES ET MOUSSEUX (AUTOCONSOMMÉS).....	254
HC11Z3A CIDRE	256
HC11Z4 AUTRES BOISSONS FERMENTÉES NON DISTILLÉES	259
HC11Z5 BIÈRES	262
HC11Z7A EAUX DE TABLE	265
HC11Z7B BOISSONS NON ALCOOLISÉES DIVERSES	268
12 - La consommation en produits du tabac.....	271
HC12Z0 TABAC.....	272

AVANT-PROPOS

Ce document s'adresse à un public spécifiquement intéressé par les méthodes de calcul et les sources statistiques très détaillées servant à l'évaluation de la consommation des ménages en base 2020. Il s'inscrit dans une série de quatre notes ayant une approche par produit :

- ⇒ La synthèse de la consommation des ménages ;
- ⇒ La consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, œufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut) et des produits des industries agroalimentaires (viandes, produits laitiers, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pain, épicerie, tabac) ;
- ⇒ La consommation de produits industriels hors agroalimentaires (meubles, équipement et entretien du logement, textiles, habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) et produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ;
- ⇒ La consommation en services (construction, transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques, etc.).

Cette note correspond à l'actualisation du tome 4 des notes méthodologiques publiées en septembre 2018 en base 2014 des comptes nationaux.

CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE

La consommation dans le système de comptabilité nationale SEC 2010

Les comptes nationaux français en base 2020 sont établis selon le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010). Dans ce système, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

- La dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Cette dépense se limite aux dépenses que les ménages supportent directement ;
- La consommation finale effective des ménages recouvre l'ensemble des biens et des services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés ;
- Les « transferts sociaux en nature des administrations » constituent l'écart entre ces deux notions. Ils correspondent aux remboursements de sécurité sociale, aux aides au logement, aux dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

Le concept de consommation effective, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accèdent, permet en particulier d'améliorer la pertinence des comparaisons internationales.

De la dépense de consommation des ménages...

La consommation des ménages qui doit être évaluée est celle des ménages résidents, qu'elle ait lieu dans ou hors du territoire économique national. Selon le SEC 2010, « on considère comme unités résidentes, les ménages qui ont un centre d'intérêt économique dans le pays, même s'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée (moins d'un an) ». Le territoire économique français inclut les départements ou régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte), mais exclut les collectivités d'outre-mer.

Pour des raisons de difficulté de production statistique, on ne peut la plupart du temps évaluer par produit, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation totale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors du territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

Les biens et services marchands constituent l'essentiel de la **dépense des ménages** ; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements, mais y compris les achats en leasing pour les automobiles), aux achats de biens d'occasion (passant par le commerce type friperies ou plateforme avec intermédiaires), et aux achats de services marchands. Les transactions entre ménages sans intermédiaire (biens d'occasion de ménage à ménage, brocantes, plateforme sans intermédiaires) ne sont pas prises en compte dans le champ de la comptabilité nationale car ces transactions ne participent pas à la production de valeur (PIB).

Les biens et services marchands comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages en nature fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les loyers « imputés » aux propriétaires occupant leur logement, qui, tous, viennent en contrepartie des revenus de

même montant inclus dans le revenu disponible des ménages. S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en production pour compte propre des ménages.

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux administrations publiques (APU) (hôpitaux, enseignement, musées, théâtres) ou aux Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) (séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux).

En revanche, la dépense de consommation des ménages ne tient pas compte de la production pour compte propre de services d'activité domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage, etc.).

...à la consommation effective

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation effective, il faut ajouter les transferts sociaux en nature versés par les APU et ISBLSM, qui constituent une dépense de consommation finale pour ces entités.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable), santé et éducation pour l'essentiel, et dépenses de consommation collective correspondant aux fonctions régaliennes des administrations : justice, défense, police, administration générale.

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

L'ensemble de la dépense de consommation des ISBLSM, qui est considéré comme individualisable, constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Ménages	Administrations Publiques	ISBLSM	Total
Consommation finale individuelle	Dépense de consommation finale	Transferts sociaux en nature (santé, éducation, etc.)	Transferts sociaux en nature	Consommation finale effective des ménages
Consommation finale collective	Néant	Dépense collective (justice, défense, etc.)	Néant	Consommation finale effective des administrations publiques
Total	Dépense de consommation finale des ménages	Dépense de consommation finale des APU	Dépense de consommation finale des ISBLSM	Consommation finale effective = Dépense de consommation finale

... en passant par la notion de la dépense des ménages

La dépense de consommation des ménages définie par la comptabilité nationale est différente de la dépense qui ressort des enquêtes auprès des ménages comme l'enquête Budget de famille ou l'enquête nationale logement. La dépense de consommation en comptabilité nationale comprend en effet l'autoconsommation, les avantages en nature, les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement, les SIFIM (Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés).

Mais la dépense de consommation en comptabilité nationale est aussi une notion plus restreinte de dépense que celle qui ressort des enquêtes, car l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, les intérêts liés à ceux-ci et les impôts ne sont pas classés en consommation par la comptabilité nationale. Elle ne retrace pas non plus les transactions entre ménages : seules les marges commerciales des éventuels intermédiaires revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, ces deux notions ont aussi des utilisations complémentaires. La consommation mesurée par les comptes nationaux est une variable privilégiée pour l'analyse des séries temporelles et l'analyse économétrique et source de comparaison dans le temps et dans l'espace. La dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socioprofessionnelles, démographiques ou géographiques), et permet d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans des études à caractère micro-économique.

La consommation effective peut être rapprochée du chiffre d'affaires du commerce

Une partie des achats des ménages est effectuée auprès du commerce, essentiellement de détail. On peut ainsi rapprocher le chiffre d'affaires des commerçants de la consommation des ménages telle qu'elle vient d'être définie. Ce rapprochement ne porte en fait que sur la partie dite « commercialisable » des achats des ménages, celle susceptible de transiter par un commerçant. En sont exclus l'eau, le gaz naturel, l'électricité et tous les services.

Les statistiques de chiffre d'affaires apportent des informations complémentaires par rapport aux données de la comptabilité nationale. Elles permettent en particulier de décrire de façon détaillée le système de distribution (commerce spécialisé ou non, types de commerces tels qu'hypermarché, magasin populaire, supérette en succursales, tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié).

La notion de volume

Du fait de la hausse des prix, la monnaie se déprécie au cours du temps. Pour corriger cet effet, on distingue les évolutions en « valeur » (évaluées à prix courants, sans correction de l'effet de l'inflation), des évolutions en « volume », (évaluées avec une correction éliminant l'effet de l'inflation, en calculant la consommation d'une année aux prix de l'année précédente). Pour chaque poste élémentaire, on multiplie les quantités de l'année considérée par les prix de l'année précédente. A partir des chiffres ainsi obtenus, on en déduit des évolutions (ou des indices) de volume comme étant les sommes des quantités de l'année N valorisées aux prix de l'année N-1 divisées par les sommes des quantités de l'année N-1 valorisées aux prix de l'année N-1. L'effet direct des hausses ou des baisses de prix est alors effacé. Les évolutions en volume sur plusieurs années sont ensuite calculées par chaînage, c'est-à-dire en multipliant les indices obtenus pour chacune de ces années. Pour la consommation des ménages, le calcul est effectué pour tous les postes et à tous les niveaux de détail.

Les différentes approches de la consommation finale

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

Dans l'approche « demande » du PIB, une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages est établie à un niveau très détaillé de produits de consommation (s'appuyant sur la nomenclature d'activités française NAF rév.2), avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour établir les niveaux de la consommation, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation sont comparés, en niveau et en évolution, avec les résultats de la plupart des autres sources disponibles, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, enquêtes auprès des ménages (comme Budget de famille), etc.

Ces résultats sont soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

D'une part, les propositions finales par produit sont introduites dans les équilibres ressources-emplois (la plupart du temps à un niveau plus agrégé de nomenclature). Établis par les « responsables secteur-produit » dans une optique « production », ces équilibres ressources-emplois résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produit. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation en approche « demande » sont jugées incompatibles avec les ressources et les autres emplois estimés par les responsables secteur-produit, une vérification et un nouvel examen des sources, en tenant compte de leur degré de précision, sont menés afin d'arriver à des estimations convergentes.

D'autre part, les propositions des statisticiens de la consommation font également l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz et l'électricité. En 2019, par exemple, la comparaison portait sur environ 40 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (41 catégories) en raison de la difficulté d'analyser de façon fiable la répartition par produit du chiffre d'affaires du commerce non spécialisé.

Une phase de discussions s'engage alors entre les différents producteurs, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume et en valeur de la consommation.

L'ensemble des équilibres ressources-emplois (ERE) est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels. Il en résulte généralement un arbitrage qui implique une expertise supplémentaire et éventuellement une correction de la consommation des ménages.

La consommation des ménages et le compte des ménages

En principe, des impératifs de cohérence entre le compte du secteur institutionnel « ménages » et le montant total de la consommation peuvent amener à un arbitrage et une remise en cause de cette dernière. Il faut souligner que cette éventualité se présente rarement en pratique.

Dans le SEC 2010, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- La dépense de consommation est un emploi du compte d'utilisation du revenu disponible. A ce stade, le revenu inclut, en ressources des ménages, les seuls transferts en espèces, au titre des transferts reçus par les administrations ;
- La consommation effective apparaît au compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté, sont ajoutés les transferts sociaux en nature en provenance des administrations et des ISBLSM (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produit et l'agrégat du compte des ménages a lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

B. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Sources, méthodes

Sources

Les évolutions annuelles, en volume, de la dépense de consommation des ménages et de la dépense individualisable des administrations publiques (APU) sont déterminées à partir des sources suivantes :

- ⇒ les statistiques de production, de ventes et de stocks, établies par le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP). Les enquêtes de branche réalisées par le SSP sont également mobilisées : celles-ci fournissent les quantités de différents produits destinés à la transformation des industries agro-alimentaires ;
- ⇒ les enquêtes auprès de filières réalisées par FranceAgriMer, qui est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. FranceAgriMer est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement ;
- ⇒ les données du commerce extérieur, les statistiques sur les alcools et de saisies de tabac issues de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) ;
- ⇒ les données de production, de vente, de stocks communiquées par différents syndicats professionnels tels que :
 - SEITA Imperial Tobacco France qui fournit les données sur le tabac via Logista,
 - le syndicat de la filière saline, « Sels de France »,
 - « Culture Sucre », association qui regroupe les fabricants de sucre français,
 - le Secteur Français des Aliments de l'Enfance (SFAE),
 - le Syndicat national des compléments alimentaires (SYNADIET),
 - la Chambre syndicale des fabricants d'aliments préparés pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO),
 - etc.
- ⇒ les études ou données publiées par des laboratoires de recherche (tels que le Laboratoire d'Économie Forestière (LEF)) ;
- ⇒ les prestations sociales en nature déterminées par la direction générale du Trésor et la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- ⇒ la dépense individualisable des APU établie par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) ;
- ⇒ les données des panels FranceAgriMer Kantar Worldpanel et de NielsenIQ ;
- ⇒ les indices de chiffre d'affaires établis par la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » de l'Insee ;
- ⇒ les indices de prix à la production de l'industrie (IPP) ou des produits agricoles (IPPAP) déterminés par l'Insee ;
- ⇒ les prix moyens France entière et les indices de prix, issus de la Division « Prix à la Consommation » de l'Insee.

Méthodes

En campagne courante et pour chacun des postes, l'évolution en volume et en prix est déterminée. Pour se faire, différentes méthodes sont utilisées.

Dans la mesure du possible, l'indice de volume est obtenu en déflatant les indices de valeur par les indices de prix de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee, ou bien en valorisant les quantités de l'année N et de l'année N-1 de différents produits, par les prix moyens France entière de l'année N-1.

Dans certains cas, la méthode consiste à essayer de reconstituer un équilibre ressources-emplois (ERE). Pour cela, est calculé un « disponible sur le marché intérieur » à partir de la production augmentée des importations et diminuée des exportations. En outre, pour certains produits, le calcul est affiné en retirant les quantités de produits destinés à la transformation, ainsi que les variations de stocks. A partir de ce « disponible », un indice de valeur ou un indice de quantité sont déterminés.

Dans d'autres cas, les évolutions sont déterminées à partir d'un panel de consommateurs ou de distributeurs. Le panel distributeur recense les ventes auprès des distributeurs et peut ainsi contenir les achats réalisés par les entreprises dans ces points de vente. Cependant, les entreprises pouvant se fournir soit auprès de distributeurs, soit auprès de centrales d'achat, elles privilégient très souvent la seconde option. Leurs achats auprès des distributeurs sont donc très faibles. De ce fait, les évolutions fournies par ce type de sources reflètent bien celles de la consommation des ménages.

In fine, les évolutions en valeur des produits commercialisés sont calculées en analysant les différentes sources de données disponibles pour chacun des produits. Elles peuvent alors être modifiées, de même lorsque les évolutions de la consommation sont soumises à l'équilibre ressources-emplois.

PLAN DU DOCUMENT

Chaque produit fait l'objet d'une fiche détaillée présentant les méthodes utilisées pour évaluer leur évolution annuelle en volume et en prix. Les produits sont classés dans l'ordre de la nomenclature des équilibres ressources-emplois (ERE) et tels qu'ils sont traités par les responsables secteur-produit.

Pour tous les produits, l'architecture de chaque fiche est identique. Elle comporte quatre parties :

1 - Définition

Cette partie décrit avec précision le contenu du poste concerné ainsi que sa position dans la nomenclature d'activités françaises.

2 - Sources utilisées en campagne courante

Cette partie présente les différentes sources mobilisées pour établir les indices d'évolution en volume et en prix.

3 - Méthodes

Cette partie détaille source par source la méthode employée pour établir les indices d'évolution en volume ou en prix. Elle précise les éventuelles limites des indicateurs retenus (couverture du champ de la consommation des ménages ou du produit suivi).

4 - Fixation du niveau de base

Dans cette partie, figurent le montant du niveau retenu pour l'année de base 2019 ainsi que la méthode qui a permis d'établir ce niveau.

Le principe général de fixation des niveaux a été décrit dans le 1^{er} tome de ces notes sur la consommation effective et la dépense de consommation des ménages. Cette partie précise la ou les sources retenues et si nécessaire la méthode d'élaboration du niveau si elle diffère des méthodes utilisées en campagne courante.

Remarque : la plupart des produits étant des produits de consommation commercialisable, les niveaux obtenus à partir des différentes sources de campagne courante et de la statistique d'entreprise ont été confrontés à un niveau plus agrégé. Lorsque l'arbitrage a conduit à reprendre les données de la statistique d'entreprise disponible à un niveau agrégé, le niveau de consommation du produit a alors été obtenu, soit par solde entre le total arbitré et les niveaux de consommation des autres produits déjà connus (à partir des sources de campagne courante), soit en conservant le poids de ce produit dans le total en base 2014.

Le montant retenu a ensuite été soumis à l'arbitrage final lié à l'équilibre ressources-emplois des produits.

01 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'AGRICULTURE

HA01S1A POMMES DE TERRE (COMMERCIALISÉES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules) qui comprend le code CPF 01.13.51 Pommes de terre.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en pommes de terre de transformation.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en pommes de terre entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 403,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir d'une moyenne entre la source Esane et la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel.

HA01S1B POMMES DE TERRE (AUTOCONSOMMÉES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), qui correspond au code CPF 01.13.51 Pommes de terre.

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en pommes de terre de conservation et primeurs.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la production annuelle récoltée de pommes de terre (primeurs et conservation) en milliers de tonnes pour la France entière.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des pommes de terre.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Supposant que le consommateur ne produit pas les mêmes quantités de pommes de terre que les producteurs, on considère que l'autoconsommation correspond à 29,5 % de la production récoltée des pommes de terre primeurs et 20,8 % de celle des pommes de terre de conservation.

Par ailleurs, on suppose que la production de pommes de terre de conservation n'est pas entièrement consommée l'année de récolte. Ainsi, les pommes de terre de conservation finalement autoconsommées se calculent comme les deux tiers des 20,8 % de la production récoltée l'année N et le tiers des 20,8 % de la production récoltée l'année N-1.

L'indice d'évolution de l'ensemble des pommes de terre (primeurs et de conservation) entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises

L'indice de volume de la consommation des pommes de terre est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est égale à celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 251,0 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

HA01S6A LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.11.71	Haricots, secs
01.11.72	Fèves, sèches
01.11.74	Lentilles, sèches
01.11.75	Pois, secs
01.11.77	Pois d'ambrevade ou pois d'angole, secs
01.11.79	Légumes à cosse, secs n.c.a.
01.11.82	Arachides, en coque
01.11.99	Autres oléagineux n.c.a

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois,

compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 130,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HA01S6B LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.11.71	Haricots, secs
01.11.72	Fèves, sèches
01.11.74	Lentilles, sèches
01.11.75	Pois, secs
01.11.77	Pois d'ambrevade ou pois d'angole, secs
01.11.79	Légumes à cosse, secs n.c.a.
01.11.82	Arachides, en coque
01.11.99	Autres oléagineux n.c.a.

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la production annuelle récoltée (en tonnes) en cultures légumières (lentilles y compris semences, pois et haricots secs y compris les semences).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

2.4 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des légumes secs.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La méthode s'appuie sur trois types de légumes (lentilles, pois secs et haricots secs) y compris les semences (qui ne doivent pas être comptabilisées dans ce poste). On suppose que ces trois produits sont représentatifs de l'évolution globale du produit suivi.

La production totale est obtenue en sommant l'ensemble de la production de lentilles sèches, de pois secs et de haricots secs. L'indice d'évolution de la production entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP « avec décalage »

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La méthode s'appuie sur trois types de légumes (lentilles, pois secs et haricots secs) y compris les semences (qui ne doivent pas être comptabilisées dans ce poste). On suppose que ces trois produits sont représentatifs de l'évolution globale du produit suivi.

On considère également que la récolte d'une année est consommée en partie au cours de la même année et en partie l'année suivante. Ainsi la consommation des ménages d'une année N correspond à un tiers de la production de l'année N et aux deux tiers au cours de l'année précédente.

L'indice d'évolution de la consommation ainsi estimée entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises

L'indice de volume de la consommation des légumes secs est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est égale à celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 6,7 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

HA01S7A LÉGUMES FRAIS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses) et 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.11.61	Haricots, verts
01.11.62	Pois, verts
01.11.69	Autres légumes à cosse, verts
01.13.11	Asperges
01.13.12	Choux
01.13.13	Choux-fleurs et brocolis
01.13.14	Laitues
01.13.15	Chicorées
01.13.16	Épinards
01.13.17	Artichauts
01.13.19	Autres légumes à feuilles ou à tiges
01.13.21	Pastèques
01.13.29	Autres melons
01.13.31	Piments et poivrons, verts (uniquement capsicum)
01.13.32	Concombres et cornichons
01.13.33	Aubergines
01.13.34	Tomates
01.13.39	Autres légumes à fruits n.c.a.
01.13.41	Carottes et navets
01.13.42	Ail
01.13.43	Oignons
01.13.44	Poireaux et autres alliacés
01.13.49	Autres légumes à racine, à bulbe ou à tubercules
01.13.52	Patates douces
01.13.53	Manioc
01.13.59	Autres racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles
01.13.80	Champignons et truffes
01.13.90	Légumes frais n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en pommes de terre (classées en HA01S1A), en légumes secs (classés en HA01S6A) et en épices (classés en HA01S8A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la production annuelle récoltée d'un grand nombre de légumes (en tonnes) et la production commercialisée dirigée vers les entreprises pour la transformation de ces légumes (en tonnes).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés au compte semi-définitif et rarement au compte définitif.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en légumes frais entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP et douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur obtenu se rapproche du concept de consommation des ménages, en enlevant les consommations intermédiaires pour transformation du produit. Toutefois, l'indicateur calculé intègre les consommations intermédiaires des restaurants.

La consommation de légumes frais est calculée en ajoutant à la production récoltée les importations et en soustrayant les exportations et les quantités servant aux transformations transmises par le SSP. L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 7 854,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HA01S7B LÉGUMES FRAIS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses) et 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.11.61	Haricots, verts
01.11.62	Pois, verts
01.11.69	Autres légumes à cosse, verts
01.13.14	Laitues
01.13.15	Chicorées
01.13.16	Épinards
01.13.19	Autres légumes à feuilles ou à tiges
01.13.32	Concombres et cornichons
01.13.34	Tomates
01.13.39	Autres légumes à fruits n.c.a.
01.13.41	Carottes et navets
01.13.42	Ail
01.13.44	Poireaux et autres alliacés
01.13.49	Autres légumes à racine, à bulbe ou à tubercules
01.13.59	Autres racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles
01.13.90	Légumes frais n.c.a.

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend pas les pommes de terre autoconsommées (classées en HA01S1B), les légumes secs autoconsommés (classés en HA01S6B) et les épices autoconsommées (poivre, curry, etc., classés en HA01S8A).

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la production annuelle récoltée d'un grand nombre de légumes (en tonnes).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la production (IPPAP) des légumes frais.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La consommation annuelle en tonnes est calculée en totalisant les données de la production récoltée des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

L'indice de volume de la consommation des légumes frais est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est égale à celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 278,9 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

HA01S8A VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.30Z (Reproduction de plantes), 01.19Z (Autres cultures non permanentes), 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules) et 01.25Z (Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.13.60	Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves
01.19.21	Fleurs coupées et boutons de fleurs
01.19.22	Semences florales
01.30.10	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons blanc de champignon

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en arbres de Noël (classés en HA01S8B), et les dépenses en traitements des graines en vue d'obtenir de l'huile.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans le commerce de détail pour le code NAF 47.76Z est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en végétaux d'intérieur et d'extérieur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 034,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane

HA01S8B ARBRES DE NOËL

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.29Z (Autres cultures permanentes), qui correspond au code CPF 01.29.20 Arbres de Noël coupés.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend ni les dépenses en sapins en plastique (classés en HC22B5), ni celles en sapins racinés (classés en HA01S8A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en sapins entre les années N-1 et N est calculé. Les quantités de chaque variété de sapin sont valorisées par les prix moyens de l'année N-1. L'indice de volume est alors calculé sur l'ensemble des types de sapin.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée uniquement lors du compte provisoire.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HA01S8B, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des végétaux d'intérieur et d'extérieur (HA01S8A).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités par les prix moyens de l'année N. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice de volume (cf. 3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel).

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur ce produit, cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 160,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel.

HA01T1A FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.22Z (Culture de fruits tropicaux et subtropicaux) et 01.26Z (Culture de fruits oléagineux), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.22.11	Avocats
01.22.12	Bananes, bananes plantains et assimilés
01.22.13	Dattes
01.22.14	Figues
01.22.19	Autres fruits tropicaux et subtropicaux
01.26.11	Olives de table
01.26.20	Noix de coco
01.26.90	Autres fruits oléagineux

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les dépenses en olives à huile.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits tropicaux principaux (bananes, ananas, avocats...) sont suivis. On suppose que la consommation de l'ensemble des fruits tropicaux et oléagineux évolue comme les principaux fruits tropicaux.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités de chaque variété de fruit par les prix moyens. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires). De plus, le champ de la consommation est restreint aux fruits tropicaux seuls.

L'indice d'évolution en valeur est calculé en prenant en compte les exportations et les importations entre les années N-1 et N.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution de prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 970,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HA01T1B FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.22Z (Culture de fruits tropicaux et subtropicaux) et 01.26Z (Culture de fruits oléagineux), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.22.11	Avocats
01.22.12	Bananes, bananes plantains et assimilés
01.22.13	Dattes
01.22.14	Figues
01.22.19	Autres fruits tropicaux et subtropicaux
01.26.11	Olives de table
01.26.20	Noix de coco
01.26.90	Autres fruits oléagineux

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas l'autoconsommation d'olives à huile.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la production annuelle récoltée (en tonnes) en fruits tropicaux.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les Indices des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des bananes. On suppose que l'évolution des prix des bananes reflète l'évolution des prix de l'ensemble des fruits tropicaux et oléagineux autoconsommés.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

2.3 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul d'un indice de volume avec la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

La consommation annuelle en tonnes est calculée en totalisant les données de la production récoltée des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est égale à celle de la production agricole de la banane.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

L'indice de volume de la consommation des fruits tropicaux et oléagineux est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 16.9 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

HA01T1C FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.21Z (Culture de la vigne), 01.23Z (Culture d'agrumes), 01.24Z (Culture de fruits à pépins et à noyau) et 01.25Z (Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.21.11	Raisin de table
01.23.11	Pomelos et pamplemousses
01.23.12	Citrons et limes
01.23.13	Oranges
01.23.14	Mandarines et clémentines
01.23.19	Autres agrumes
01.24.10	Pommes
01.24.21	Poires
01.24.22	Coings
01.24.23	Abricots
01.24.24	Cerises
01.24.25	Pêches
01.24.26	Nectarines
01.24.27	Prunes
01.24.28	Prunelles
01.24.29	Autres fruits à pépins et à noyau n.c.a.
01.25.11	Kiwis
01.25.12	Framboises
01.25.13	Fraises
01.25.19	Autres baies, fruits du genre vaccinium n.c.a.
01.25.31	Amandes
01.25.32	Châtaignes et marrons
01.25.33	Noisettes
01.25.34	Pistaches
01.25.35	Noix
01.25.39	Autres fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco)
01.25.90	Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les raisins secs, les noix sauvages, les arachides, les fruits à coque grillés ou salés, les noix de coco, et les semences fruitières achetées par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture transmet les données de la Statistique Agricole Annuelle (SAA) concernant la production récoltée d'un grand nombre de fruits et la production commercialisée dirigée vers les entreprises pour la transformation de ces mêmes fruits en tonnes, ainsi que la variation de la production stockée de pommes et de poires à la fin de l'année N en tonnes. On suppose que les autres fruits frais ne sont pas stockés.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées à chacun des comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits des climats tempérés principaux sont suivis. On suppose que la consommation de l'ensemble des fruits des climats tempérés évolue comme les principaux fruits des climats tempérés.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en fruits entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des fruits des climats tempérés disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits des climats tempérés principaux sont suivis. On suppose que la consommation de l'ensemble des fruits des climats tempérés évolue comme les principaux fruits des climats tempérés et que seules les pommes et poires sont stockées pour être vendues l'année suivante.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production récoltée à laquelle on soustrait les exportations, les quantités liées aux transformations transmises par le SSP et les variations des stocks de pommes et poires et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix des fruits frais (hors fruits tropicaux) est calculé en retirant l'évolution du prix des fruits tropicaux en proportion de ce que représente la consommation en valeur des fruits tropicaux dans l'ensemble des fruits frais dans le dernier compte disponible pour l'année N-1.

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix des fruits frais (y compris fruits tropicaux) est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 6 489,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HA01T1D FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 01.21Z (Culture de la vigne), 01.23Z (Culture d'agrumes), 01.24Z (Culture de fruits à pépins et à noyau) et 01.25Z (Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.21.11	Raisin de table
01.23.11	Pomelos et pamplemousses
01.23.12	Citrons et limes
01.23.13	Oranges
01.23.14	Mandarines et clémentines
01.23.19	Autres agrumes
01.24.10	Pommes
01.24.21	Poires
01.24.22	Coings
01.24.23	Abricots
01.24.24	Cerises
01.24.25	Pêches
01.24.26	Nectarines
01.24.27	Prunes
01.24.28	Prunelles
01.24.29	Autres fruits à pépins et à noyau n.c.a.
01.25.11	Kiwis
01.25.12	Framboises
01.25.13	Fraises
01.25.19	Autres baies, fruits du genre vaccinium n.c.a.
01.25.31	Amandes
01.25.32	Châtaignes et marrons
01.25.33	Noisettes
01.25.34	Pistaches
01.25.35	Noix
01.25.39	Autres fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco)
01.25.90	Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés.

Elle ne comprend pas l'autoconsommation en raisins secs, noix sauvages, arachides, fruits à coque grillés ou salés, noix de coco, semences fruitières.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture transmet les données de la statistique agricole annuelle (SAA) concernant la production récoltée d'un grand nombre de fruits.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées à chacun des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des fruits frais.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits des climats tempérés principaux sont suivis. On suppose que les fruits des climats tempérés pour l'autoconsommation ne sont pas stockés et que la consommation de l'ensemble des fruits des climats tempérés évolue comme les principaux fruits des climats tempérés.

L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

L'indice de volume de la consommation des fruits frais est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est égale à celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 221,3 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

HA01U8A OEUFS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.47Z (Élevage de volailles), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.47.21	Oeufs de poule, en coquille, frais
01.47.22	Oeufs d'autres volailles, en coquille, frais

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les œufs mis en incubation (à couver), les œufs cuits en coquille et ceux à usage non alimentaire.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la consommation alimentaire totale, en milliers de tonnes équivalent œuf coquille (TEOC), issues de l'enquête aviculture.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif et rarement pour le compte définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en œufs entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés sur les circuits traditionnels (marchés, foires, petits commerçants indépendants, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit œuf disponible à l'achat sur le territoire résident. L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats d'œufs à usage alimentaire par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la consommation alimentaire totale entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 722,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HA01U8B ŒUFS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.47Z (Élevage de volailles), qui correspond au code CPF 01.47.21 Œufs de poule, en coquille, frais.

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la consommation alimentaire totale, en milliers de tonnes équivalent œuf coquille (TEOC), issues de l'enquête aviculture.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif et rarement pour le compte définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des œufs.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source la source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

L'indice de volume de la consommation des œufs est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation alimentaire totale entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est égale à celle de la production agricole des œufs.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 108,0 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

HA01U9A MIEL (COMMERCIALISÉ)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.49Z (Élevage d'autres animaux), qui correspond au code CPF 01.49.21 Miel.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés et ne comprend pas les succédanés de miel.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Enquête Annuelle de Production Commercialisée (EAPC) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcom (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 01.49Z.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris

Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en miel entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit miel disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois,

compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés sur les circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 267,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HA01U9B ANIMAUX DE COMPAGNIE (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.49Z (Élevage d'autres animaux), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
01.49.11	Lapins d'élevage, vivants
01.49.12	Oiseaux d'élevage n.c.a., vivants
01.49.13	Reptiles d'élevage (y compris serpents et tortues), vivants
01.49.19	Autres animaux d'élevage n.c.a., vivants

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle ne comprend pas les poissons et autres animaux aquatiques invertébrés (classés avec les produits frais de la pêche en HA03Z0A), les volailles élevées pour la chair, les œufs ou le foie (classés dans les volailles vivantes, sachant que leur consommation est marginale).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat des fabricants d'aliments préparés pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO)

Le Syndicat des fabricants d'aliments préparés pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO) fournit le nombre d'animaux possédés par les ménages (chiens, chats, oiseaux et rongeurs). Les données proviennent d'une enquête réalisée par TNS-Sofres pour le compte de la FACCO auprès de 14 000 foyers français représentatifs en termes de région, habitat (taille d'agglomération), taille du foyer, âge et catégorie socioprofessionnelle. Ces résultats, annuels jusqu'en 2004, sont publiés tous les 2 ans.

Pour les années d'enquête, les chiffres sont disponibles en mars N+1 pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FACCO et IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'informations sur les achats d'animaux de compagnie, l'estimation repose sur une enquête réalisée tous les deux ans sur la possession d'animaux domestiques. De fait, plusieurs hypothèses sont faites pour réaliser le chiffrage sur le comportement des ménages quant à l'acquisition d'animaux de compagnie. Les taux de renouvellement et de remplacement, qui n'ont pas fait l'objet d'actualisation au cours des deux derniers changements de base, sont considérés comme fixes au cours de la base. Par ailleurs, le suivi est effectué sur les animaux de compagnie traditionnels et ne prend donc pas en compte par exemple l'attrait récent pour les animaux exotiques tels les reptiles.

Le décès d'un animal familial entraîne le plus souvent de la part des propriétaires un phénomène soit de ré-adoption immédiate, soit de refus de le remplacer. On estime la part de décès à 10 % pour les chiens, chats et oiseaux et à 30 % pour les rongeurs. Les taux de remplacement sont estimés à 40 % pour les chiens, à 10 % pour les chats et à 100 % pour les oiseaux et les rongeurs.

L'achat de chaque type d'animal est estimé par le produit entre le nombre d'animaux détenus par la population issue de la FACCO, la part des décès et le taux de remplacement de chaque espèce. Les prix moyens de chaque type d'animal évoluent chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation des animaux domestiques, sachant que le niveau des prix moyens a été défini en 1990 (on suppose alors que les prix moyens relatifs entre animaux sont inchangés).

Ensuite, le nombre ainsi estimé de chaque animal acheté est valorisé par son prix moyen. La consommation totale est la somme de chaque consommation des différents animaux.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation totale entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

Lorsque l'année N du compte, l'enquête n'est pas réalisée, l'évolution de quantité de chaque type d'animal fournie lors de l'année N-1, est équirépartie entre l'année N-1 et l'année N.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 308,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HA01U9C MIEL (AUTOCONSOMMÉ)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 01.49Z (Élevage d'autres animaux), qui correspond au code CPF 01.49.21 Miel.

La consommation des ménages comprend le miel produit et consommé directement par les ménages, hormis les succédanés de miel.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee fournit pour chaque compte les quantités d'autoconsommation de produits agricoles (des agriculteurs exploitants et des jardins familiaux des non agriculteurs). Ces chiffres s'appuient sur des données provenant de la Statistique agricole annuelle (SAA) rebasée avec le recensement agricole de 2020, sur des hypothèses sur la surface des jardins allouées à chaque production et sur le rendement des cultures. Le prix de marché est appliqué à ces productions.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture transmet les données de la statistique agricole annuelle (SAA) concernant la production de miel en tonnes.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées au compte définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

L'IPC retenu est celui du HA01U9A (Miel commercialisé).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume avec la source d'informations provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee

L'indice de volume de la consommation des fruits tropicaux et oléagineux est calculé à partir des données fournies par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. L'indice de volume est obtenu en faisant le rapport entre le volume de l'année N sur la valeur de l'année N-1.

Cette méthode permet également d'obtenir un indice de valeur.

L'indice de prix est déduit en faisant le rapport entre l'indice de valeur et l'indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (SAA)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de la production intérieure totale entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information sur le prix de l'autoconsommation, on suppose que ce prix évolue comme celui de la consommation commercialisée du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 11,1 millions d'euros en 2019. Elle a été établie par les données provenant de la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee.

02 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS SYLVICOLES

HA02Z0A PRODUITS SYLVICOLES (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 02.20Z (Exploitation forestière), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
02.20.14	Bois de chauffage, de conifères
02.20.15	Bois de chauffage, autres que de conifères

La consommation des ménages comprend le bois de chauffage tels que les rondins, les bûches, les ramilles et les fagots achetés par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture fournit la quantité annuelle de bois de feu commercialisé en milliers de mètres cubes, issue de l'enquête de branche exploitation forestière.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés au moment du compte semi-définitif et rarement au compte définitif.

2.2 Source Douanes en quantité

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Bilan énergétique de la France (SDES)

Le Service des Données et Études Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, publie chaque année le bilan énergétique de la France.

Ce bilan fait l'objet chaque année de trois publications. Dans le courant du printemps, des résultats provisoires relatifs aux grands agrégats de l'année précédente sont publiés. Une seconde publication synthétique, accompagnée de l'ensemble des données détaillées, paraît en fin d'année pour présenter les résultats définitifs. Un bilan détaillé est ensuite publié quelques semaines après.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du produit bois de feu disponible à l'achat sur le territoire résident. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

Les quantités de bois de feu commercialisé en milliers de mètres cubes sont converties en tonnes brutes en les multipliant par le coefficient 1,15. Aux quantités ainsi obtenues, on soustrait les quantités exportées et on ajoute celles importées pour calculer une consommation.

L'indice d'évolution de la consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan énergétique de la France (SDES)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

L'indice de valeur est obtenu en divisant le montant des dépenses des ménages en bois énergie de l'année n par celui de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 582,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Bilan énergétique (SDES).

HA02Z0B PRODUITS SYLVICOLES (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 02.20Z (Exploitation forestière), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
02.20.14	Bois de chauffage, de conifères
02.20.15	Bois de chauffage, autres que de conifères

La consommation des ménages comprend le bois de chauffage tels que les rondins, les bûches, les ramilles et les fagots produits et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit la quantité annuelle de bois de feu cédé gratuitement ou autoconsommé en milliers de mètres cubes.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés au moment du compte semi-définitif et rarement au compte définitif.

2.2 Source Laboratoire d'Économie Forestière (LEF)

Le Laboratoire d'Économie Forestière (LEF) fournit la quantité annuelle de bois autoconsommé en milliers de mètres cubes ainsi que la valeur annuelle autoconsommée en kilo euros issue de l'enquête annuelle de branche de l'exploitation forestière, et servant pour le compte de l'Union Européenne de la sylviculture.

Les chiffres sont disponibles pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

L'IPC retenu est celui du HA02Z0A (Produits sylvicoles commercialisés).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour le compte-semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de bois de feu cédé gratuitement ou autoconsommé entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source LEF en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de bois autoconsommé entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source LEF en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur du bois autoconsommé entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

En l'absence d'information sur le prix de l'autoconsommation, on suppose que ce prix évolue comme celui de la consommation commercialisée du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 741,7 millions d'euros en 2019. Elle a été établie à partir de la source Laboratoire d'Économie Forestière (LEF).

03 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE LA PECHE

HA03Z0A PRODUITS DE LA PÊCHE (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 03.11Z (Pêche en mer), 03.12Z (Pêche en eau douce), 03.21Z (Aquaculture en mer) et 03.22Z (Aquaculture en eau douce), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
03.00.11	Poissons d'ornement, sauvages
03.00.12	Poissons d'ornement, d'élevage
03.00.13	Autres poissons vivants, sauvages, non destinés à l'alimentation humaine, y compris les graines et aliments pour l'aquaculture
03.00.14	Autres poissons vivants, d'élevage, non destinés à l'alimentation humaine, y compris les graines et aliments pour l'aquaculture
03.00.21	Poissons de mer, sauvages, vivants, frais ou réfrigérés, destinés à l'alimentation humaine
03.00.22	Poissons d'eau douce, sauvages, vivants, frais ou réfrigérés, destinés à l'alimentation humaine
03.00.23	Poissons de mer, d'élevage, vivants, frais ou réfrigérés, destinés à l'alimentation humaine
03.00.24	Poissons d'eau douce, d'élevage, vivants, frais ou réfrigérés, destinés à l'alimentation humaine
03.00.31	Crustacés, non congelés ou surgelés, sauvages
03.00.32	Crustacés, non congelés ou surgelés, d'élevage
03.00.41	Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, sauvages
03.00.42	Autres mollusques vivants, frais ou réfrigérés, sauvages
03.00.43	Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, d'élevage
03.00.44	Autres mollusques, vivants, frais ou réfrigérés, d'élevage
03.00.45	Autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, d'élevage
03.00.46	Autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, sauvages
03.00.61	Coraux et produits similaires, coquilles de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiche
03.00.62	Éponges naturelles
03.00.63	Algues sauvages, destinées à l'alimentation humaine
03.00.64	Algues de culture, destinées à l'alimentation humaine
03.00.69	Autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages pour les produits aquatiques frais, les poissons frais découpés et les poissons préemballés nature, entier, frais ou réfrigérés. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer met à disposition les données de ventes annuelles déclarées en halles à marée et fait un état des lieux de l'ensemble des ventes des criées françaises.

Les données sont disponibles dans la note de conjoncture du Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture pour le provisoire et dans le bilan des ventes déclarées en halles à marée pour le semi-définitif et le définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des produits frais, hors consommation de poissons frais découpés (comptabilisés en HC10B0A) en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des données de ventes en halles à marée en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 064,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HA03Z0B PRODUITS DE LA PÊCHE (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 03.11Z (Pêche en mer), 03.12Z (Pêche en eau douce), 03.21Z (Aquaculture en mer) et 03.22Z (Aquaculture en eau douce), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
03.00.21	Poissons de mer, sauvages, vivants, frais ou réfrigérés, destinés à l'alimentation humaine
03.00.22	Poissons d'eau douce, sauvages, vivants, frais ou réfrigérés, destinés à l'alimentation humaine

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 FranceAgriMer

FranceAgriMer met à disposition les données de ventes annuelles déclarées en halles à marée et fait un état des lieux de l'ensemble des ventes des criées françaises.

Les données sont disponibles dans la note de conjoncture du Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture pour le compte provisoire et dans le bilan des ventes déclarées en halles à marée pour le compte semi-définitif et le compte définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

L'IPC retenu est celui du HA03Z0A (Produits de la pêche commercialisés).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des données de ventes en halles à marée en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

En l'absence d'information sur le prix de l'autoconsommation, on suppose que ce prix évolue comme celui de la consommation commercialisée du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 173,2 millions d'euros en 2019. Elle a été établie à partir de la source Enquête Budget des Familles.

08 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

HB08Z1 PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 08.93Z (Production de sel) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
08.93.10	Sel et chlorure de sodium pur eau de mer
08.99.29	Autres minéraux (talc)

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés qui incluent les dépenses en sel régénérant.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés sur les circuits traditionnels (épiceries, magasins spécialisés, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 16,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

10 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

HC10A1A BOEUF

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.11	Viande bovine, fraîche ou réfrigérée
10.11.31	Viande bovine, congelée ou surgelée

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de bœuf (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) établit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de boucherie, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur. Les chiffres sont disponibles en octobre-novembre N+1, avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viande de bœuf entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée uniquement pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de bœuf pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les effets compositions des différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 874,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10A1B VEAU

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.11	Viande bovine, fraîche ou réfrigérée
10.11.31	Viande bovine, congelée ou surgelée

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de veau (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en poids pour la viande de veau (milliers de tonnes équivalent carcasses).

Les chiffres sont disponibles en octobre-novembre N+1, avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indice des prix à la consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viandes de veau entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (abattages contrôlée)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de veau abattu entre les années N-1 et N est calculé.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 206,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane

HC10A1C MOUTON

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.13	Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée
10.11.33	Viande de mouton, congelée ou surgelée

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de mouton (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) établit le bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de boucherie, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers.

La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles en octobre-novembre N+1, avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation indigène contrôlée)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, la consommation indigène contrôlée en poids pour la viande de mouton (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation indigène contrôlée correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés lors de la production des comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viandes de moutons entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée uniquement pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de mouton pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les effets compositions des différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation indigène contrôlée)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de mouton pour la consommation indigène contrôlée entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure entre les différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 860,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10A1D CHEVAL

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.15	Viande de cheval et autres équidés, fraîche, ou réfrigérée
10.11.35	Viande de cheval et autres équidés, congelée ou surgelée

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de cheval (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) établit bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de boucherie, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers.

La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles en octobre-novembre N+1, avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation indigène contrôlée)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, la consommation indigène contrôlée en poids pour la viande de cheval (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation indigène contrôlée correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés lors de la production des comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit les Indices des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés lors de la production des comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viandes de cheval entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée uniquement pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de cheval pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les effets compositions des différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation indigène contrôlée)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de cheval pour la consommation indigène contrôlée (C.I.C) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure entre les différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 86,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10A1E PORC

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.12	Viande de porc, fraîche ou réfrigérée
10.11.32	Viande de porc, congelée ou surgelée

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de porc (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) établit le bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de boucherie, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers.

La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles en octobre-novembre N+1, avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation indigène contrôlée)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, la consommation indigène contrôlée en poids pour la viande de porc (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation indigène contrôlée correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés lors de la production des comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viandes de porc entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée uniquement pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de porc pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les effets compositions des différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation indigène contrôlée)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de porc pour la consommation indigène contrôlée entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure entre les différents types de viande, est assimilé à un indice de volume

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 001,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane

HC10A1F TRIPERIE ET GRAISSE ANIMALE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.20	Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais ou réfrigérés
10.11.39	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés
10.11.50	Graisses d'animaux de boucherie
10.41.12	Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins et leurs fractions
10.41.19	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, raffinées ou non, mais non chimiquement modifiées

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en abats comestibles d'animaux de boucherie (frais, congelés ou surgelés) et en graisses d'animaux de boucherie (lard gras, saindoux).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en abats entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 413,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10A1G LAPINS ET GIBIERS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.39	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de lapins et gibiers (fraîches, congelées ou surgelées) achetées par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en poids pour la viande de lapin (milliers de tonnes équivalent carcasses).

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié

chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viandes de lapin entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (abattages contrôlée)

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de lapin abattu entre les années N-1 et N est calculé.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 308,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10A1H LAPINS ET GIBIERS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.11Z (Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.11.39	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés

La consommation des ménages comprend l'ensemble des viandes de lapins et gibiers (fraîches, congelées ou surgelées), produites et consommées directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'agriculture (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en poids pour la viande de lapin (milliers de tonnes équivalent carcasses).

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en quantité (en tonnes), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) de viandes de lapins et gibiers.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (abattages contrôlée)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du montant en quantité de viande de lapin produite entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit (hors autoconsommation).

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en quantité de la consommation des ménages en viandes de lapin entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit (hors autoconsommation).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 334,7 millions d'euros en 2019. En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC10A2A VIANDES DE VOLAILLES (COMMERCIALISÉES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.121Z (Transformation et conservation de la viande de volaille) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.12.10	Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées
10.12.20	Viandes de volailles, congelées ou surgelées
10.12.40	Abats comestibles de volailles

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en viandes de volailles (fraîches, congelées ou surgelées) achetées par les ménages. Elle comprend aussi les abats de volailles et les graisses de volailles.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) établit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de boucherie, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles en octobre-novembre N+1, avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en viandes de volailles entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée uniquement pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de volailles pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les effets compositions des différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 580,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10A2B VIANDES DE VOLAILLES (AUTOCONSOMMÉES)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.121Z (Transformation et conservation de la viande de volaille) qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.12.10	Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées
10.12.20	Viandes de volailles, congelées ou surgelées
10.12.40	Abats comestibles de volailles

La consommation des ménages comprend les viandes de volailles (fraîches, congelées ou surgelées) produites et consommées directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en poids pour les viandes de volailles (milliers de tonnes équivalent carcasses).

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des volailles.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (abattages contrôlée)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du montant en quantité de viande de lapin produite entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit (hors autoconsommation).

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 146.8 millions d'euros en 2019. En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC10A3 CHARCUTERIE ET PRÉPARATIONS À BASE DE VIANDE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 10.13A (Préparation industrielle de produits à base de viande) et 10.13B (Charcuterie), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.13.11	Viandes et abats de porc découpés, salés, séchés ou fumés (bacon et jambon)
10.13.12	Viandes de bœuf salées, séchées ou fumées
10.13.13	Autres viandes et abats comestibles salés, séchés ou fumés (à l'exclusion de la viande de porc et de bœuf), farines et poudres de viandes comestibles
10.13.14	Saucisses et charcuteries similaires
10.13.15	Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en conserves et préparations à base de viande, abats et sang, salés, séchés ou fumés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont révisées ensuite que lors du compte semi-définitif.

2.4 Source Enquête Annuelle de Production Commercialisée (EAPC) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF

10.13A (préparation industrielle de produits à base de viande).

2.5 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP Abattages Contrôlés)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en poids pour la viande de veau (milliers de tonnes équivalent carcasses).

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Douanes en quantité

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.7 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en produits de charcuterie entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des produits de charcuterie et de préparations à base de viandes disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (Abattages Contrôlés) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire

A partir des données d'abattages CVJA en poids carcasses de viande de porc (en milliers de tonnes équivalent carcasses) et des données des douanes de porc frais, il est calculé une consommation « poids carcasses de porc ».

Pour le jambon, il est considéré que la production en jambon cru représente 27 % de la consommation en poids carcasses de porc. On y ajoute le solde du commerce extérieur en jambon cru. Ce total est ensuite converti en estimant que le jambon fabriqué représente 51 % du jambon cru (ces taux sont supposés constants dans le temps).

En ajoutant le solde du commerce extérieur du jambon fabriqué, il est obtenu une consommation en jambon commercialisé.

Pour la charcuterie hors jambon, il est considéré que la production de charcuterie représente 31 % de la consommation en poids carcasses de porc. On y ajoute le solde du commerce extérieur en saucissons, il est obtenu ainsi une consommation en produits de charcuterie hors jambon.

Ensuite, on additionne les deux consommations obtenues (jambon et charcuterie hors jambon). L'indice

d'évolution de cette consommation totale entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 14 161,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10B0A POISSONS FRAIS EN MORCEAUX

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques) qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous :

Code CPF	Libellé CPF
10.20.11	Filets de poissons et autres viandes de poisson (y compris hachées), frais ou réfrigérés
10.20.31	Crustacés, congelés ou surgelés
10.20.32	Mollusques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés
10.20.33	Autres invertébrés aquatiques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution en valeur des achats en poissons frais découpés entre les années N-1 et N est calculé. L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, poissonneries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en poissons faits en morceaux entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 491,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10B0B POISSONS CONGELÉS OU SURGELÉS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques) et 01.49Z (Élevage d'autres animaux), qui se décomposent en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.20.13	Poissons, congelés ou surgelés
10.20.14	Filets de poissons, congelés ou surgelés
10.20.15	Viandes de poissons (y compris hachées), congelées ou surgelées
10.20.16	Foies et œufs de poissons, congelés ou surgelés
10.20.31	Crustacés, congelés ou surgelés, séchés, salés ou en saumure
10.20.32	Mollusques, congelés ou surgelés, séchés, salés ou en saumure
10.20.33	Autres invertébrés aquatiques et algues, congelés ou surgelés, séchés, salés ou en saumure
01.49.23	Escargots réfrigérés, congelés ou surgelés

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.4 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués

par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques).

2.5 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, poissonneries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix. 3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des poissons congelés ou surgelés disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 393,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10B0C POISSONS SÉCHÉS, FUMÉS ET EN CONSERVE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CP
10.20.12	Foies et œufs de poissons, frais ou réfrigérés
10.20.21	Filets de poissons séchés, salés, mais non fumés
10.20.22	Foies, œufs, nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles, séchés, salés ou fumés, farines, poudres et pellets de poissons pour alimentation humaine
10.20.23	Poissons, séchés, salés ou non, ou en saumure
10.20.24	Poissons, y compris filets, fumés
10.20.25	Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés
10.20.26	Caviar et ses succédanés
10.20.32	Mollusques, congelés ou surgelés, séchés, salés ou en saumure
10.20.33	Autres invertébrés aquatiques et algues, congelés ou surgelés, séchés, salés ou en saumure
10.20.34	Autres préparations et conserves à base de crustacés, mollusques, autres invertébrés aquatiques et algues

La consommation des ménages comprend les dépenses relatives aux produits précédemment mentionnés. Elle comprend également les dépenses en escargots préparés (comme par exemple avec une sauce au beurre d'escargot).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.4 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.20Z Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques).

2.5 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, poissonneries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des poissons fumés, séchés ou en conserve, disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 269,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10C1 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POMMES DE TERRE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.31Z (Transformation et conservation de pommes de terre), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.31.11	Pommes de terre, congelées ou surgelées
10.31.12	Pommes de terre, déshydratées, coupées ou non, mais sans autre préparation
10.31.13	Pommes de terre déshydratées sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets
10.31.14	Préparations et conserves à base de pommes de terre

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en pommes de terre congelées ou surgelées :

- En frites, cuites ou non, congelées ou surgelées ;
- En pommes de terre cuites, congelées ou surgelées ;
- En pommes de terre préparées, sous forme de farine, poudre ou flocons, congelées ou surgelées ;
- Les autres préparations et conserves à base de pommes de terre, congelées ou surgelées.

Elle comprend également les pommes de terre déshydratées :

- Coupées ou non mais sans autres préparations ;
- Sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets ;
- En purées déshydratées en flocons, les chips et produits apéritifs à base de pomme de terre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de NAF 10.31Z (transformation et conservation de pommes de terre).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des pommes de terre transformées et conservées disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes

comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 497,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10C2 JUS DE FRUITS ET DE LÉGUMES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.32Z (Préparation de jus de fruits et de légumes), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.32.11	Jus de tomate
10.32.12	Jus d'orange
10.32.13	Jus de pamplemousse
10.32.14	Jus d'ananas
10.32.15	Jus de raisin
10.32.16	Jus de pomme
10.32.17	Mélanges de jus de fruits et légumes
10.32.19	Autres jus de fruits et légumes

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en jus de fruits et de légumes. Elle comprend aussi les dépenses en concentrés et nectars à partir de fruits et de légumes frais.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.32Z (Préparation de jus de fruits et de légumes).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la

DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des jus de fruits et de légumes disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 333,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10C3A LÉGUMES COUPÉS OU EMBALLÉS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.39A (Autre transformation et conservation de légumes), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.39.14	Fruits et légumes coupés et emballés

La consommation des ménages comprend l'ensemble des dépenses en :

- Légumes emballés, y compris conditionnement en atmosphère sans oxygène, notamment les légumes de la 4^{ème} gamme (produits agricoles et préparations crus prêt-à-l'emploi, conditionnés en sachet plastique et conservés par réfrigération) ;
- Légumes pelés et coupés ;
- Mélange de légumes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 868,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10C3B FRUITS COUPÉS OU EMBALLÉS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.39B (Transformation et conservation de fruits), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.39.14	Fruits et légumes coupés et emballés

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Fruits emballés, y compris conditionnement en atmosphère sans oxygène, notamment les fruits de la 4^{ème} gamme (produits agricoles et préparations crus prêt-à-l'emploi, conditionnés en sachet plastique et conservés par réfrigération) ;
- Fruits pelés et coupés ;
- Mélange de fruits.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 45,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10C3C PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE LÉGUMES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.39A (Autre transformation et conservation de légumes), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.39.11	Légumes congelés ou surgelés
10.39.13	Légumes déshydratés
10.39.15	Haricots appertisés, à l'exclusion des plats préparés
10.39.16	Pois appertisés, à l'exclusion de plats préparés
10.39.17	Autres légumes appertisés (à l'exclusion des pommes de terre), à l'exclusion de plats préparés
10.39.18	Fruits et légumes (à l'exclusion des pommes de terre) conservés dans le vinaigre

La consommation des ménages comprend les dépenses en légumes congelés ou surgelés, en légumes traités pour une conservation temporaire, en légumes déshydratés, en haricots et pois appertisés.

Elle ne comprend pas les dépenses en plats préparés, légumes conservés dans le vinaigre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.39A (Autre transformation et conservation de légumes).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la

DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des préparations et conserves de légumes disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 198,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10C3D CONFITURES, GELÉES, COMPOTES ET PURÉES DE FRUITS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.39B (Transformation et conservation de fruits), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.39.22	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits

La consommation des ménages comprend les dépenses en confitures, gelées, marmelades et compotes et purées de fruits, crème et purée de marron, pâtes de fruits.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- Fruits confits (classés en HC10H2)
- Fruits à l'eau de vie (classés en HC11Z1A),
- Préparations homogénéisées adaptées à l'enfant à base de fruits (petits pots) (classées en HC10H6).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcom (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.39B (Transformation et conservation de fruits).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des confitures, gelées, compotes et purées de fruits disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements

spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 528,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10C3E AUTRES PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.39B (Transformation et conservation de fruits), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.39.21	Fruits crus ou cuits, congelés ou surgelés
10.39.23	Fruits à coque grillés, salés ou autrement préparés
10.39.25	Arachides et fruits à coque, sans coques
10.39.29	Autres conserves et préparations à base de fruits et de fruits à coque

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Fruits congelés ou surgelés qu'ils soient crus ou cuits ;
- Fruits à coque grillés, salés ou autrement préparés ;
- Préparations et d'autres conserves à base de fruits.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- Fruits confits (classés en HC10H2) ;
- Fruits à l'eau de vie (classés en HC11Z1A) ;
- Dattes sèches (classées en HA01T1A) ;
- Fruits à coques (classés en HC10C3E) ;
- Fruits frais conditionnés pour la vente (classés en HA01T1C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcom (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.39B (Transformation et conservation de fruits).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des autres préparations et conserves de fruits disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 974,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10D1 HUILES RAFFINÉES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.41B (Fabrication d'huiles et graisses raffinées), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.41.51	Huile de soja et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée
10.41.52	Huile d'arachide et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée
10.41.53	Huile d'olive et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée
10.41.54	Huile de tournesol et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée
10.41.56	Huiles de navette, de colza et de moutarde et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées
10.41.59	Autres huiles et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées, autres graisses et huiles végétales fixes (à l'exclusion de l'huile de maïs) et leurs fractions n.c.a., raffinées, mais non chimiquement modifiées

La consommation des ménages comprend les dépenses en huiles raffinées, à l'exclusion des résidus.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.41B (Fabrication d'huiles et graisses raffinées).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée seulement pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des huiles raffinées disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 185,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10D2 MARGARINES ET GRAISSES COMESTIBLES SIMILAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.42Z (Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.42.10	Margarines et graisses comestibles similaires

La consommation des ménages comprend les dépenses en margarines et graisses comestibles similaires non animales, comme l'huile de palme.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en produits alimentaires. Ces données, en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros), sont issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.3 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcom (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.42Z (Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires).

2.4 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations

et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur de la margarine disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur

ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 530,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source FranceAgriMer KantarWorldpanel.

HC10E1A LAITS LIQUIDES (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.11	Laits liquides

La consommation des ménages comprend les dépenses en laits liquides traités (pasteurisés, stérilisés, UHT) écrémés ou non, conditionnés ou non, ni sucrés ni concentrés.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- Laits bruts de vache, de brebis ou de chèvre ;
- Laits aromatisés ou chocolatés (classés en HC11Z7B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit annuellement les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits laitiers d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.3 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'Enquête Mensuelle Laitière (EML) concernant la fabrication des laits conditionnés cumulées en milliers de litres.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP enquête annuelle laitière (EAL) et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'enquête annuelle laitière (EAL) indiquant le montant de la production des laits liquides en milliers de litres et, d'autre part, les tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux

fournissent des données annuelles de consommation humaine de laits moins les rétrocedés par les laiteries aux fermes, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en quantité pour le commerce extérieur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Il est calculé un indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation des ménages est ici assimilée à la production issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on ajoute le solde du commerce extérieur (importations - exportations).

L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 382,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10E1B LAITS LIQUIDES (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.11	Laits liquides

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en laits liquides traités (pasteurisés, stérilisés, UHT) écrémés ou non, conditionnés ou non. Il s'agit de l'autoconsommation en laits ni sucrés ni concentrés

Elle ne comprend pas l'autoconsommation en :

- Laits bruts de vache, de brebis ou de chèvre,
- Laits aromatisés ou chocolatés (classés en HC11Z7B).

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication des laits conditionnés cumulées en milliers de litres.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP Enquête Annuelle Laitière et SSP autoconsommation)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'Enquête Annuelle Laitière (EAL) indiquant le montant de la production des laits liquides en milliers de litres. D'autre part, il fournit des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans » sur les quantités annuelles de lait utilisées dans les exploitations agricoles concernant l'autoconsommation.

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) en laits liquides.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données

obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer (EML)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'indice d'évolution de la fabrication en litres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre de litres de laits produits issu de l'enquête de branche entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 57,8 millions d'euros en 2019. Elle a été établie à partir de la source Enquête Budget des Familles.

HC10E1C CRÈME DE LAIT

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.12	Lait et crème contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés

La consommation des ménages comprend les dépenses en laits et crèmes contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit annuellement les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits laitiers d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.3 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication de crème conditionnée, cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP enquête annuelle laitière et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production de la crème en tonnes et d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation humaine de crème, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.5 Source Douanes en quantité pour le commerce extérieur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Il est calculé un indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation des ménages est ici assimilée à la production issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on ajoute le solde du commerce extérieur (importations - exportations).

L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 017,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10E1D YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS FRAIS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.52	Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés ;
- Yaourts naturels, aromatisés ou aux fruits ;
- Desserts lactés frais (laits gélifiés ou emprésurés, aromatisés ou non, flans nappés, etc.) ;
- Yaourts à boire, lait ribot, caillé, képhir, babeurre et autres laits et crèmes fermentés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit annuellement les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits laitiers d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.3 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication des yaourts et desserts lactés frais, cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP enquête annuelle laitière et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet, d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production des yaourts et desserts lactés frais en tonnes et d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation

humaine de yaourts, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.5 Source Douanes en quantité pour le commerce extérieur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1

et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Il est calculé un indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation des ménages est ici assimilée à la production issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on ajoute le solde du commerce extérieur (importations - exportations).

L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 219,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10E1E BEURRE (COMMERCIALISÉ)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51B (Fabrication de beurre), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.30	Beurre et pâtes à tartiner laitières

La consommation des ménages comprend les dépenses en beurre et pâtes à tartiner laitières, en beurre de crème ou de sérum, en vrac ou conditionné, pasteurisé ou non, salé ou non.

Elle ne comprend pas les dépenses en margarines (classées en HC10D2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer fournit annuellement les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits laitiers d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.3 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer transmet mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication de beurre cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP enquête annuelle laitière (EAL) et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production de beurre en tonnes et, d'autre part, les tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux recensent des données annuelles de consommation humaine de beurre, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas

révisées ensuite.

2.5 Source Douanes en quantité pour le commerce extérieur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Il est calculé un indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation des ménages est ici assimilée à la production issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on ajoute le solde du commerce extérieur (importations - exportations).

L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul d'un indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 573,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10E1F BEURRE (AUTOCONSOMMÉ)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51B (Fabrication de beurre), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.30	Beurre et pâtes à tartiner laitières

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en beurre et pâtes à tartiner laitières. Elle comprend l'autoconsommation en beurre de crème ou de sérum, en vrac ou conditionné, pasteurisé ou non, salé ou non.

Elle ne comprend pas l'autoconsommation en margarines (classées en HC10D2).

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication de beurre cumulées en tonnes, basée sur un petit échantillon.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP Enquête Annuelle Laitière et SSP autoconsommation)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'Enquête Annuelle Laitière (EAL) le montant de la production de beurre en tonnes et d'autre part les données annuelles concernant l'autoconsommation de beurre fermier en tonnes.

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) du beurre.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer (EML)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'indice d'évolution de la fabrication en litres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (EAL)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle diffère de la précédente car les données annuelles s'appuient sur un échantillon plus large que dans la méthode 3.1.

L'indice d'évolution de la production de beurre issue de l'enquête annuelle de branche entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (autoconsommation)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de l'autoconsommation de beurre fermier entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3,3 millions d'euros en 2019. En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC10E1G FROMAGES (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51C (Fabrication de fromage), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.40	Fromages

La consommation des ménages comprend les dépenses en fromages de vache, de brebis ou de chèvre (à pâtes pressées, persillées, molles, frais ou fondus), râpés ou en poudre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits laitiers d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.3 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer transmet mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication de fromages cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.4 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP enquête annuelle laitière (EAL) et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production de beurre en tonnes et, d'autre part, les tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux recensent des données annuelles de consommation humaine de fromage, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas

révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.5 Source Douanes en quantité pour le commerce extérieur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation des ménages en (indiquer le produit) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Il est calculé un indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation des ménages est ici assimilée à la production issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on ajoute le solde du commerce extérieur (importations - exportations).

L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul d'un indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 9 493,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10E1H FROMAGES (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51C (Fabrication de fromage), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.40	Fromages

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en fromages de vache, de brebis ou de chèvre (à pâtes pressées, persillées, molles, frais ou fondus), râpés ou en poudre.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication de fromages cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP Enquête Annuelle Laitière et SSP autoconsommation)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'Enquête Annuelle Laitière (EAL) indiquant le montant de la production de fromages en tonnes, d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles concernant l'autoconsommation de fromages fermiers en tonnes, données issues d'une enquête sur les utilisations du lait dans les exploitations agricoles.

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) du fromage.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer (EML)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'indice d'évolution de la fabrication de fromages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (enquêtes de branche)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle diffère de la précédente car les données annuelles s'appuient sur un échantillon plus large que dans la méthode 3.1.

L'indice d'évolution de la production de fromages issue de l'enquête annuelle de branche fromages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (autoconsommation)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de l'autoconsommation de fromages fermiers entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Le produit étant un produit d'autoconsommation, il n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne comprend pas de dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 9,5 millions d'euros en 2019. Elle a été établie à partir de la source Enquête Budget des Familles.

HC10E1I AUTRES PRODUITS LAITIERS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.51D (Fabrication d'autres produits laitiers), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.51.21	Lait et crème de lait, écrémés, en poudre
10.51.22	Lait et crème de lait, entiers, en poudre
10.51.51	Lait et crème, concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants, sous forme autre que solide

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Laits en poudre entiers ou écrémés ;
- Lait et crème concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants sous forme autre que solide ;
- Lait en poudre ou en granulés, écrémé ou entier, sucré ou non, crème de lait en poudre, laits secs écrémés ou entiers puis ré-engraissés à usage industriel.

Elle ne comprend pas les dépenses en laits pour nourrissons (classés en HC10H6).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer : Enquête Mensuelle Laitière

FranceAgriMer fournit mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication de fabrication de lait en poudre, entier, demi-écrémé et écrémé, et des laits concentrés.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) transmet des tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation humaine en produits laitiers en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.4 Source Douanes en quantité pour le commerce extérieur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Il est calculé un indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul d'un indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 99,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10E2 GLACES ET SORBETS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.52Z (Fabrication de glaces et sorbets), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.52.10	Glaces et sorbets

La consommation des ménages comprend les dépenses en crèmes glacées, glaces et sorbets en vrac ou en conditionnement familial (bûches, desserts glacés), bâtonnets, cônes ou autres conditionnements individuels (cassates, parfaits).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.52Z (Fabrication de glaces et sorbets).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, glaciers, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des glaces et sorbets disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 264,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10F1A FARINES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.61A (Meunerie), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.61.21	Farine de blé
10.61.22	Farines d'autres céréales
10.61.23	Farines de légumes
10.61.24	Farines préparées

La consommation des ménages comprend les dépenses en farines de céréales et de légumes, en farine de blé dur, de blé tendre et de méteil, de riz, seigle, maïs, sarrasin etc., farines et semoules de légumes secs (pois, haricots, lentilles, etc.) et de tubercules à féculé (patates, sagou, manioc etc.) ou de fruits séchés.

Elle ne comprend pas les farines et tapiocas à base de pommes de terre (classés en HC10F2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer publie, sur son site internet, la brochure mensuelle « Marché des céréales » les quantités de farines livrées aux conditionneurs français en « valeur farine ».

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont en principe pas révisées ensuite.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice obtenu donne une information assez éloignée du concept de consommation des ménages. En effet, ces livraisons comprennent les farines utilisées par les boulangers et pâtisseries (et donc les consommations intermédiaires). En outre, les possibilités de stockage ou déstockage ne sont ici pas prises en compte.

La quantité annuelle en tonnes de farines livrées aux conditionneurs français est calculée en totalisant les quantités mensuelles. L'indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 189,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10F1B RIZ

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.61B (Autres activités du travail des grains), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.61.11	Riz, décortiqué
10.61.12	Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures

La consommation des ménages comprend les dépenses en riz, semi-blanchi, décortiqué ou en brisures.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcom (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.61B (Autres activités du travail des grains).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur du riz disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 548,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10F1C AUTRES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DES GRAINS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.61B (Autres activités du travail des grains), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.61.31	Gruaux et semoules de blé
10.61.32	Gruaux, semoules et pellets d'autres céréales n.c.a.
10.61.33	Céréales pour petit-déjeuner et autres produits à base de céréales

La consommation des ménages comprend les dépenses en semoules de froment (gruaux, semoules et pellets de blé), semoules d'autres céréales (gruaux, semoules et pellets d'autres céréales), en céréales pour petits-déjeuners : les grains travaillés de céréales diverses (mondés, perlés, concassés, aplatis, etc.), germes et flocons de céréales, produits à base de céréales soufflées, grillées ou autrement transformées (« corn flakes », « popcorn » etc.).

Elle comprend aussi les céréales précuites (« boulgour »).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 194,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ

HC10F2 PRODUITS AMYLACÉS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF10.62Z (Fabrication de produits amylacés), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.62.12	Tapiocas et succédanés à base d'amidon, en flocons ou en grains
10.62.14	Huile de maïs

La consommation des ménages comprend les dépenses en amidons de maïs, de blé, de riz, etc. en féculés de pommes de terre, manioc, etc. natifs ou transformés (dextrinisés, estérifiés, etc.), inuline, gluten, tapiocas et autres similaires en flocons ou en grains, produits de l'hydrolyse de l'amidon et des féculés tels les sirops de glucose, isoglucose, maltose, dextrose et levulose (fructose), sucres et isomères analogues, huile de germe de maïs, brute ou raffinée.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 27,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10G1A PAIN

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF :

- 10.71A (Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche),
- 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie)
- 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie).

Ils se décomposent en code CPF détaillé dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.71.11	Pain

La consommation des ménages comprend les dépenses en pain frais, pain ordinaire d'origine industrielle ou artisanale, pains divers (pain complet, pain de mie, pain brioché, etc.) d'origine industrielle ou artisanale, pâtes à pain et pâtons surgelés.

Elle ne comprend pas les pains d'épices (classés en HC10G2), les pains grillés (classés en HC10G2) et le pain azyme (classé en HC10G2), les quiches (classées en HC10H5D) et pizzas fraîches (classées en HC10H7C) ou pizzas surgelées (classées en HC10H5D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer fournit dans la brochure mensuelle « Marché des céréales » les quantités de farine en valeur grain, en tonnes livrées aux boulangeries industrielles et artisanales et aux ateliers de boulangeries des grandes surfaces.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte semi-définitif, puis ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP quantités utilisées)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture les quantités totales de farine utilisées pour la panification (en milliers de tonnes).

2.4 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le NAF 10.71 (Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche) est sélectionné.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boulangeries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On considère que les quantités de farine utilisées permettent de produire une certaine quantité de pains et que le rapport entre quantités de pain produites et quantités de farine est stable.

L'indice d'évolution des quantités mensuelles (dont on fait la somme) de farine entre les années N-1 et N est

calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents pains produits (pain blanc, pain au seigle, baguette tradition...), est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (quantités utilisées)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On considère que les quantités de farine utilisées permettent de produire une certaine quantité de pains et que le rapport entre quantités de pain produites et quantités de farine est stable.

L'indice d'évolution de la quantité de farines utilisées pour la panification entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 9 781,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10G1B PÂTISSERIE FRAÎCHE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.71 (Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.71.12	Pâtisseries et viennoiseries fraîches

La consommation des ménages comprend les dépenses en pâtisseries et viennoiseries fraîches :

- Les biscottes (avec ou sans sel) ;
- Pâtisseries fraîches (choux à la crème, éclairs, millefeuilles, religieuses, tartes aux fruits, gaufres et crêpes fraîches, etc.)
- Viennoiseries fraîches ou de conservation (croissants, brioches, pains au lait etc.) ;
- Pâtisseries et viennoiseries surgelées ou réfrigérées, fonds de tarte, pâte à tarte, bouchées à garnir, fraîches ou surgelées ;
- Spécialités pâtisseries glacées, quiches, tartes salées, tourtes fraîches, croque-monsieur crus.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer publie dans la brochure mensuelle « Marché des céréales » les quantités de farine en valeur grain livrées en tonnes aux boulangeries-pâtisseries industrielles et artisanales et aux ateliers de boulangeries-pâtisseries des grandes surfaces.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte semi-définitif, et ne sont pas révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le NAF 10.71 (Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche) est sélectionné.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, pâtisseries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On considère que les quantités de farine utilisées permettent de produire une certaine quantité de pâtisseries et que le rapport entre quantités de pâtisseries produites et quantités de farine est stable.

L'indice d'évolution des quantités mensuelles (dont on fait la somme) de farine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, ni les évolutions de la structure de consommation entre les différentes pâtisseries et viennoiseries, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 558,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10G2 BISCUITS, BISCOTTES, PÂTISSERIES DE CONSERVATION

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.72Z (Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.72.11	Biscottes, toasts, pains grillés et produits grillés similaires
10.72.12	Pains d'épices, biscuits sucrés, gaufres et gaufrettes
10.72.19	Autres gâteaux secs ou de conservation

La consommation des ménages comprend les dépenses en biscuits, biscottes, pâtisseries de conservation :

- Les biscottes (avec ou sans sel) ;
- Les toasts, pains ou tartines grillés ou braisés, knäckebrots, chapelures ;
- Les pains extrudés, biscuits pâtisseries (petits fours, macarons, palmiers), biscuits de champagne, cuiller, boudoirs, gaufres et gaufrettes, goûters secs (sablés, galettes, palets) ;
- Les pains d'épices, produits apéritifs salés y compris extrudés et leurs assortiments, les pâtisseries (madeleines, génoises, gâteaux roulés) et crêpes de conservation, le pain azyne, hosties.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 7 110,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10G3 PÂTES ALIMENTAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.73Z (Fabrication de pâtes alimentaires), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.73.11	Macaronis, nouilles et autres produits similaires à base de farine
10.73.12	Couscous

La consommation des ménages comprend les dépenses en pâtes alimentaires fraîches, en couscous (semoule) et enfin en pâtes alimentaires non cuisinées, ni farcies, ni autrement préparées, avec ou sans œufs (nouilles, macaronis).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP production)

Le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture la production en milliers de tonnes des pâtes alimentaires et du couscous.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire et servent également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (production) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la production mensuelle (dont on fait la somme) des pâtes alimentaires et du couscous à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 348,2 millions d'euros toutes taxes comprises

en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H1 SUCRES ALIMENTAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.81Z (Fabrication de sucre), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.81.12	Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant
10.81.13	Sucre de canne ou de betterave raffiné, contenant des arômes ou des colorants, sucre et sirop d'érable

La consommation des ménages comprend les dépenses en sucre de canne ou de betterave brut, sucre blanc ou roux, cristallisé ou en morceaux et sucre semoule, sucre de canne ou de betterave raffiné, contenant des arômes ou des colorants, sucre glace, sucre et sirop d'érable, mélasses).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Cultures Sucre

Cultures Sucre est une association loi 1901 qui regroupe les planteurs de betterave sucrière et les fabricants de sucre français. Elle fournit annuellement la consommation directe de sucre, c'est-à-dire la quantité de sucre en tonnes sous toutes ses formes consommées par les ménages, sur le champ de la France entière (que le sucre soit fabriqué en France ou importé).

Les données sont disponibles et mobilisées pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.3 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple

conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.81Z (Fabrication de sucre).

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Cultures Sucre

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation directe (i.e. la quantité utilisée par les ménages) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits (sucres blancs, roux, en poudre, en morceaux...) est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des sucres (blanc, de canne ou de betterave) disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

A partir des ventes annuelles des sucres en millier d'euros hors taxes, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 393,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H2 CACAO, CHOCOLAT ET PRODUITS DE CONFISERIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.82Z (Fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.82.13	Cacao en poudre, sans sucre, ni autre édulcorant
10.82.14	Cacao en poudre, contenant du sucre ou de l'édulcorant
10.82.22	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes
10.82.23	Produits de confiserie divers (y compris le chocolat blanc) ne contenant pas de cacao
10.82.24	Fruits confits

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Cacao en masse, dégraissé ou non, en beurre de cacao ;
- Cacao en poudre sucré et non sucré ;
- Préparations à base de chocolat, chocolat en tablettes et en bâtons, chocolat de couverture ;
- Articles de confiserie à base de chocolat, fourrés ou non ;
- Pâtes à tartiner à base de cacao ;
- Confiseries diverses et fruits confits.

Le chocolat de couverture, les confiseries et chocolats à la liqueur, les chocolats blancs et les marrons glacés en font également partie.

Elle ne comprend pas :

- les petits déjeuners en poudre ou en granulés aromatisés au chocolat (classés en HC10H7F) ;
- les laits aromatisés au chocolat (classés en HC11Z7B), les fruits à l'eau de vie (classés en HC11Z1A) ;
- les pâtes de fruits (classées en HC10C3D) et les fruits secs (classés en HC10C3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, magasins spécialisés, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 6 583,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H3 TRANSFORMATION DU THÉ ET DU CAFÉ

1 – Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.83Z (Transformation du thé et du café), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.83.11	Café, décaféiné ou torréfié
10.83.12	Succédanés de café, extraits, essences et concentrés de café ou de succédanés coques et pellicules de café
10.83.13	Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, en conditionnements inférieurs ou égaux à 3 kg
10.83.14	Extraits, essences, concentrés et préparations à base de thé ou de maté
10.83.15	Infusions

La consommation des ménages comprend les dépenses en cafés et thés transformés. Elle comprend :

- Le café torréfié en grain ou moulu, le café décaféiné même non torréfié ;
- Le café soluble, les extraits et essences de café ;
- La chicorée torréfiée, les extraits de chicorée, les autres substituts, mélanges de café et de chicorée, coques et pellicules de café ;
- Le thé noir (fermenté) ou le thé vert (non fermenté) conditionné pour la vente au détail, extraits, essences concentrées et préparations à base de thé ou de maté, les infusions et tisanes conditionnées pour la vente au détail.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.83Z (Transformation du thé et du café).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des produits à base de thé ou de café disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes

comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 360,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H4A SEL ALIMENTAIRE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.84Z (Fabrication de condiments et assaisonnements), qui correspond au code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.84.30	Sel de qualité alimentaire

La consommation des ménages comprend les dépenses en sel destiné à l'alimentation humaine.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Sels de France

L'organisme professionnel Sels de France fournit annuellement dans son rapport d'activité, les livraisons (y compris les importations) de sel pour la consommation humaine en tonnes.

Les chiffres sont disponibles en août N+2 pour le compte définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Sels de France

Cette méthode est utilisée pour le compte définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises de sel. On suppose que consommation des ménages et consommation intermédiaire des entreprises évoluent de concert.

L'indice d'évolution des quantités livrées de sel français pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents sels, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 133,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H4B AUTRES CONDIMENTS ET ASSAISONNEMENTS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.84Z (Fabrication de condiments et assaisonnements), qui se décompose en codes CPF détaillés dans le tableau ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.84.11	Vinaigres et succédanés de vinaigres obtenus à partir d'acide acétique,
10.84.12	Sauces mélanges de condiments et assaisonnements préparés, farines de moutarde et moutardes préparées
10.84.21	Poivre préparé
10.84.22	Piments et poivrons séchés, préparés
10.84.23	Cannelle préparée, autres épices préparées

La consommation des ménages comprend les dépenses en vinaigres, sauces, mélanges de condiments, farines de moutardes préparées et en épices préparées. Elle comprend aussi les dépenses en :

- Vinaigres ;
- Sauces préparées au soja ou à la tomate (ketchup, bolognaise...) ;
- Sauces émulsionnées (mayonnaise, sauce salade, etc.) ;
- Sauces cuisinées (béarnaises, sauce mère...) ;
- Sauces vinaigrettes ;
- Farines de moutardes préparées ;
- Poivre préparé ;
- Piments et poivrons séchés préparés ;
- Autres épices préparées (vanille, cannelle, girofle, muscade, coriandre, cumin, genièvre, safran, curry) ;
- Herbes préparées (thym, serpolet...).

Elle ne comprend pas les dépenses en olives préparées, cornichons et légumes condimentaires comme les câpres ou les petits oignons blancs au vinaigre (classés en HC10C3C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués

par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.84Z (Fabrication de condiments et assaisonnements).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des autres condiments et assaisonnements disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 604,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H5A PLATS PRÉPARÉS À BASE DE VIANDE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.85.11	Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang

La consommation des ménages comprend les dépenses en plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang. Elle comprend également les dépenses en :

- Préparations à base de viande ou d'abats telles que le hachis parmentier, bœuf bourguignon, petit salé aux lentilles, cassoulet, choucroute garnie, l'émincé de volaille, etc... ;
- Quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de viandes ;
- Viandes panées cuites (nuggets, cordons bleus) ;
- Charcuteries pâtisseries avec garniture à base de viande (croissant au jambon ; saucisson brioché, salades composées appertisées à base de jambon).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés).

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des plats préparés à base de viandes disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

A partir des ventes annuelles de plats préparés à base de viandes en millier d'euros hors taxes, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 668,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H5B PLATS PRÉPARÉS À BASE DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA MER

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.85.12	Plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques

La consommation des ménages comprend les dépenses en plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques telles que :

- Poisson en sauce, paëlla, brandade, coquilles de poisson et fruits de mer ;
- Quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de poissons, crustacés ou mollusques ;
- Salades composées appertisées à base de thon.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés).

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié

chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des plats préparés à base de poissons et produits de la mer disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

A partir des ventes annuelles de plats préparés à base de poissons et produits de la mer en millier d'euros hors taxes, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 487,7 millions d'euros toutes taxes comprises en

2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H5C PLATS PRÉPARÉS À BASE DE PÂTES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.85.14	Plats préparés à base de pâtes

La consommation des ménages comprend les dépenses en plats préparés à base de pâtes, tels que :

- Les pâtes alimentaires farcies telles que raviolis, pâtes bolognaises etc. ;
- Les pâtes alimentaires cuisinées telles que gratin de pâtes au jambon ;
- Les couscous garnis.

Elle ne comprend pas les dépenses en couscous semoule, pâtes avec ou sans œuf (classés en HC10G3).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés).

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des plats préparés à base de pâtes disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

A partir des ventes annuelles de plats préparés à base de pâtes en millier d'euros hors taxes, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 451,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des

Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H5D AUTRES PLATS PRÉPARÉS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.85.13	Plats préparés à base de légumes
10.85.19	Autres plats préparés

La consommation des ménages comprend les achats en plats préparés à base de légumes et les autres plats préparés (y compris les pizzas surgelées). Elle comprend les dépenses en préparations à base de légumes (y compris pommes de terre) telles que :

- Gratin dauphinois, piperade, gratins de légumes, poêlées, semoule avec légumes pour couscous etc. ;
- Quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de légumes, nems et les rouleaux de printemps ;
- Plats préparés à base de fruits ;
- Pizzas surgelées cuites, les quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de fromage, les plats préparés à base d'œufs, croque-monsieur surgelés cuits.

Elle ne comprend pas les dépenses en pizzas fraîches (classées en HC10H7C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.85Z (Fabrication de plats préparés).

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des autres plats préparés disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

A partir des ventes annuelles des autres plats préparés en millier d'euros hors taxes, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 247,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H6 ALIMENTS HOMOGÉNÉSÉS ET DIÉTÉTIQUES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.86Z (Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.86.10	Aliments homogénéisés et diététiques

La consommation des ménages comprend les dépenses en aliments homogénéisés et diététiques, en farines et préparations déshydratées adaptées à l'enfant, en laits pour nourrissons, en préparations homogénéisées adaptées à l'enfant à base de fruits, en légumes, viandes, etc. (petits pots), en autres préparations alimentaires homogénéisées ou diététiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Secteur Français des Aliments de l'Enfance (SFAE)

Le Secteur Français des Aliments de l'Enfance fournit des données annuelles de ventes en France des entreprises du secteur (fabrications + importations – exportations) en valeur hors taxes en milliers d'euros.

Les chiffres sont disponibles en mars N+2 pour la préparation du compte définitif.

2.3 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcom (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.86Z (Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques).

2.4 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée

européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Secteur Français des Aliments de l'Enfance

Cette méthode est utilisée pour le compte définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises comme celles des cliniques et hôpitaux pour les laits maternisés pour les nourrissons, mais exclut les aliments diététiques.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes des ventes des aliments pour enfants entre les années N-1 et N est calculé

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des aliments homogénéisés et diététiques disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 246,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H7A SOUPES ET POTAGES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.89.11	Soupes et potages

La consommation des ménages représente les soupes, les potages et les bouillons en conserves, en sachets ou surgelés, y compris les soupes de poissons. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux substituts de repas remboursés par la Sécurité sociale (y compris couverture médicale universelle et aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 - Source Comptes de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournit le montant en valeur toutes taxes comprises de la dépense individualisable des administrations publiques (APU) en substituts de repas établies à partir du compte de la santé.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé :

- Les données produites par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) relatives à la dépense remboursée, à la dépense remboursable et aux dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ;
- Les données produites par l'Insee relatives à la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et aux paiements partiels du secteur public hospitalier ;
- Les données produites par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) relatives au compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ;
- Le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS)
- Et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles pour l'élaboration du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ pour la dépense de consommation des ménages

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle des ménages en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des

produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur pour la dépense de consommation des ménages

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des soupes et potages disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements par la Sécurité Sociale des substituts de repas en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 044,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019 dont 606,4 millions de dépense de consommation finale des ménages (source NielsenIQ) et 438,1 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (source comptes de la santé).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7B SANDWICHES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.89.16	Préparation alimentaire périssable (sandwichs)

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs) est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données

obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (boulangeries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages ; en effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 939,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10H7C PIZZAS FRAÎCHES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), qui se décompose en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.89.16	Préparation alimentaire périssable (pizzas fraîches non cuites)
10.85.19	Autres plats préparés (pizza)

La consommation des ménages comprend les dépenses en produits alimentaires divers non compris ailleurs, en aliments préparés périssables tels que les pizzas fraîches (non cuites).

Elle ne comprend pas les pizzas surgelées (classées en HC10H5D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de Chiffre d'Affaires (CA3)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit les indices de chiffre d'affaires. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont utilisés au compte provisoire et peuvent être révisés au compte semi-définitif et définitif.

Le CA3 dans l'industrie pour le NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs) est sélectionné.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. En effet, il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour calculer un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 268,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source Esane.

HC10H7D ÉDULCORANTS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.89.19	Produits alimentaires divers n.c.a.

La consommation des ménages comprend les sucrées et succédanés de sucre à base d'édulcorants.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois,

compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 68,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10H7E COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.89.17	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine

La consommation des ménages comprend les dépenses en compléments alimentaires sous la forme de sources concentrées de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel et physiologique dont le but est de compléter le régime alimentaire normal, commercialisées sous formes de doses.

Elle ne comprend pas les dépenses en vitamines (classées en HC21Z2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source SYNADIET

SYNADIET est le Syndicat national des compléments alimentaires. Il publie sur son site internet les résultats annuels du marché des compléments alimentaires, tous circuits de distribution auprès des ménages, en millions d'euros hors taxes.

Les données sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Elles sont révisées pour le compte définitif. Pour le compte provisoire, seule l'évolution est disponible.

2.2 Source Indice des Prix à la Production de l'Industrie (IPP Industrie)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice de Prix à la Production dans l'Industrie (IPP industrie).

Les IPP de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les IPP de l'industrie sont des indices mensuels ou trimestriels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte. Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SYNADIET

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'évolution des ventes de compléments alimentaires en valeur toutes taxes comprises entre les années N-1 et N est fourni par le Syndicat de la diététique et des compléments alimentaires. En l'absence d'autres informations, cette évolution en valeur est reprise.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur hors taxes par l'indice d'évolution des prix à la production (qui est lui-même hors taxes).

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indice IPP est mobilisé uniquement lorsque l'IPC n'est pas disponible. On considère alors que l'évolution des prix est égale à celle de la production de ce même produit,

L'indice annuel des prix à la production est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé. Pour obtenir un indice d'évolution des prix à la production toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution des prix à la production hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 086,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source SYNADIET.

HC10H7F AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans les codes NAF 1041 (Fabrication d'huiles et graisse) et 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), qui se décomposent en codes CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.41.42	Farines et poudres de graines ou de fruits oléagineux, à l'exclusion de la moutarde
10.89.12	Œufs, en conserve, et jaunes d'œufs, frais et en conserve ; œufs cuits, en coquille ; ovalbumine
10.89.13	Levures (vivantes ou mortes), autres microorganismes unicellulaires, morts ; poudres à lever
10.89.14	Extraits et jus de viandes, de poissons et d'invertébrés aquatiques
10.89.15	Sucs et extraits végétaux ; matières peptiques ; mucilages et épaississants
10.89.19	Produits alimentaires divers n.c.a.

La consommation des ménages comprend les dépenses en autres produits alimentaires divers non compris ailleurs, tels que les poudres à lever, les desserts lactés de conservation, gâteaux de riz, préparations pour entremets, levures de boulanger, poudres à lever.

Elle comprend aussi les dépenses en préparations pour les desserts, glaces, sorbets, gelées, mousses et crèmes diverses, les petits déjeuners en poudre ou en granulés aromatisés (chocolat, vanille...) et les succédanés de lait d'origine végétale.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données

obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 979,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC10K2 ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 10.92Z (Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
10.92.10	Aliments pour animaux de compagnie

La consommation des ménages comprend les dépenses en aliments pour chiens et chats, conditionnés pour la vente au détail.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 10.92Z (Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, vétérinaires, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur des aliments pour animaux domestiques disponibles à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 416,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

11 - LA CONSOMMATION EN BOISSONS

HC11Z1A EAUX DE VIE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.01Z (Production de boissons alcooliques distillées), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.01.10	Boissons alcoolisées distillées

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Boissons alcoolisées distillées ;
- Eaux de vie de raisin ou de marc (cognac, armagnac...);
- Alcools de grains (whisky, genièvre...);
- Alcools de canne (rhum, tafia ...);
- Alcools de fruits ou légumes (vodka...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet les montants des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools), exprimés en euros par hectolitre d'alcool pur, ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Ces données annuelles concernent le rhum des DOM et l'ensemble des autres alcools (dont whiskies et crème de cassis) ainsi que les bouilleurs de cru ; la taxation étant proportionnelle à la quantité d'alcool pur.

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Pour chacun des types d'alcools taxés différemment selon leur teneur en alcool, la consommation en hectolitres d'alcool pur sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation.

L'indice d'évolution de cette consommation entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 796,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z1B LIQUEURS ET APÉRITIFS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.01Z (Production de boissons alcooliques distillées), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.01.10	Boissons alcoolisées distillées

La consommation des ménages comprend les dépenses en liqueurs et apéritifs, liqueurs digestives, spiritueux anisés consommés à l'eau et autres apéritifs à base d'alcool.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet les montants des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools), exprimés en euros par hectolitre d'alcool pur, ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Ces données annuelles concernent le rhum des DROM et l'ensemble des autres alcools (dont whiskies et crème de cassis) ainsi que les bouilleurs de cru ; la taxation étant proportionnelle à la quantité d'alcool pur.

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données

obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Pour chacun des types d'alcools taxés différemment selon leur teneur en alcool, la consommation en hectolitres d'alcool pur sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation.

L'indice d'évolution de cette consommation entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 1 599,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z2A CHAMPAGNES ET MOUSSEUX

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.02A (Fabrication de vins effervescents), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.02.11	Vins mousseux, issus de raisin frais

La consommation des ménages comprend les dépenses en champagnes et vins mousseux naturels.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) publie dans son bulletin de conjoncture les données mensuelles de livraisons du comité interprofessionnel du vin de champagne en milliers de bouteilles pour le marché intérieur.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins mousseux (y compris champagnes).

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu est déterminé à partir des livraisons sur le marché intérieur. Il comprend donc les stocks et les consommations intermédiaires des entreprises (exemple restaurants). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations intermédiaires.

Cette méthode suppose également que la contenance moyenne d'une bouteille est stable chaque année (autour de 75 centilitres).

L'indice d'évolution des livraisons entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre les différents produits, est assimilé à un indice de volume

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Pour chacun des types d'alcools taxés différemment selon leur teneur en alcool, la consommation en hectolitres d'alcool pur sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation.

L'indice d'évolution de cette consommation entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre produits, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 287,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z2B VINS DE CONSOMMATION COURANTE (VCC)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.02B (Vinification), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.02.12	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Vins de raisins frais. Il s'agit de vins de consommation courante appelés aussi vins de table. Ce sont des vins rouges, rosés ou blancs n'ayant droit à aucune appellation particulière.
- Moûts de raisins destinés à la fabrication du vin.

Elle ne comprend pas les dépenses en vins mousseux, vins destinés à la transformation d'eau de vie, de vinaigre, d'alcool, de vermouth...

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP) publie dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les quantités de vins de consommation courante soumises au droit de circulation par campagne viticole.

Ils servent au calcul du partage entre les vins de consommation courante (VCC) et les vins d'appellation protégée (VAOP).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins mousseux (y compris champagnes).

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer fournit les ventes annuelles en hypermarchés et supermarchés des vins de consommation courante par couleur, en milliers d'hectolitres et en valeur toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'un panel distributeur Infoscan réalisé pour FranceAgrimer par la société IRI.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Ils sont révisés ensuite pour le compte définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources DGDDI et SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres de vins tranquilles sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les montants de droits de consommation des vins.

Les recettes fiscales correspondent aux recettes fiscales en valeur sur le territoire français (source DGDDI) majorées des recettes fiscales liées aux importations de vins. Celles-ci correspondent aux recettes fiscales liées aux importations de l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (DGDDI) multipliées par la part des quantités importées de vins dans l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (source BeaXnet).

La consommation en vin de consommation courante correspond à cette consommation en vins tranquilles en hectolitres multipliée par la part des vins de consommation courante issue du SSP.

L'indice d'évolution de la consommation totale en hectolitres de vins de consommation courante entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents vins de consommation courante, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer va-leur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car les données ne couvrent pas l'intégralité des points de vente, mais seulement les moyennes et grandes surfaces, les cavistes en sont exclus.

L'indice d'évolution des ventes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements

spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 494,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, Cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source FranceAgriMer - IRI.

HC11Z2C VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE (VAOP)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.02B (Vinification), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.02.12	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins

La consommation des ménages comprend les dépenses en vins de raisins frais, de consommation courante ou vins de table, rouges, rosés ou blancs ayant droit à une appellation particulière.

Elle ne comprend pas les dépenses en :

- Vins mousseux ;
- Vins destinés à la transformation d'eau de vie, de vinaigre, d'alcool, de vermouth... ;
- Moûts de raisins destinés à la fabrication du vin.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP)

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture publie dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les quantités de vins d'appellation d'origine contrôlée (VAOC) soumises au droit de circulation par campagne viticole.

Ils servent au calcul du partage entre les vins de consommation courante (VCC) et les vins d'appellation d'origine contrôlée (VAOC).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins mousseux (y compris champagnes).

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer fournit les ventes annuelles en hypermarchés et supermarchés des vins de consommation courante par couleur, en milliers d'hectolitres et en valeur toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'un panel distributeur Infoscan réalisé pour FranceAgrimer par la société IRI.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Ils sont révisés ensuite pour le compte définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources DGDDI et SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres de vins tranquilles sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation des vins.

Les recettes fiscales correspondent aux recettes fiscales en valeur sur le territoire français (source DGDDI) majorées des recettes fiscales liées aux importations de vins. Celles-ci correspondent aux recettes fiscales liées aux importations de l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (DGDDI) multipliées par la part des quantités importées de vins dans l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (source BeaXnet).

La consommation en vin d'appellation d'origine contrôlée ou de qualité supérieure correspond à cette consommation en vins tranquilles en hectolitres multipliée par la part des vins VAOC issue du SSP.

L'indice d'évolution de la consommation de vins VAOC en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car les données ne couvrent pas l'intégralité des points de vente, mais seulement les moyennes et grandes surfaces, les cavistes en sont exclus.

L'indice d'évolution des ventes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 945,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source FranceAgriMer - IRI.

HC11Z2D VINS DOUX NATURELS

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.02B (Vinification), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.02.12	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux, moûts de raisins

La consommation des ménages comprend les dépenses en vins de raisins frais, à l'exclusion des vins mousseux, moûts de raisins. Elle comprend aussi les dépenses en apéritifs à base de vin y compris vins de liqueurs tels que le porto et le pineau.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins mousseux (y compris champagnes).

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En

général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Pour chacun des types d'alcools taxés différemment selon leur teneur en alcool, la consommation en hectolitres d'alcool pur sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation.

L'indice d'évolution de cette consommation entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 281,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z2E VINS, CHAMPAGNES ET MOUSSEUX (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.02A (Fabrication de vins effervescents) et 11.02B (Vinification), qui se décomposent en code CPF détaillés ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.02.11	Vins mousseux, issus de raisin frais
11.02.12	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux, moûts de raisins

La consommation des ménages comprend l'autoconsommation en :

- Champagnes,
- Vins mousseux et crémants,
- Vins fabriqués à partir de raisin de cuve, de moût de raisin concentré,
- Vins doux naturels
- Vins de liqueur.

Ce poste appartient à l'autoconsommation des vins, champagnes et mousseux.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins doux naturels, les vins fermentés, les vins mousseux et les vins tranquilles (VAOC et VCC) ; la taxation étant proportionnelle à la quantité d'alcool pur.

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour le compte semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP)

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture publie dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les quantités de vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure (VAOC) soumises au droit de circulation par campagne viticole ainsi que les quantités de vins de consommation courante (VCC).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP)

La Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee produit l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP) des œufs.

L'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. Il est fondé sur les prix mensuels d'un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chaque type de vin, la consommation totale en hectolitres sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation des différents vins.

L'indice d'évolution de cette consommation en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation en hectolitres des vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD), des vins de table et des vins de consommation courante (VCC) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 194,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2019 de la base 2014 a été reconduit pour la base 2020.

HC11Z3A CIDRE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.03Z (Fabrication de cidre et de vins de fruits), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.03.10	Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel) ; mélanges de boissons alcoolisées

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Cidres, poirés ;
- Hydromel, saké, « vins » de fruits (de palme, de figes...) ;
- Bière autres que de malt (de gingembre, de mil...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins mousseux (y compris champagnes).

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées pour le compte semi-définitif et définitif.

2.3 Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources DGDDI et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation totale en hectolitres de cidres, poirés et hydromel est calculée en divisant les recettes fiscales totales par les droits de consommation de ce type de boisson.

Les recettes fiscales correspondent aux recettes fiscales en valeur sur le territoire français (source DGDDI) majorées des recettes fiscales liées aux importations du produit. Celles-ci correspondent aux recettes fiscales liées aux importations de l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (DGDDI) multipliées par la part des quantités importées de « cidre, poirés, hydromel » dans l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (source BeaXnet).

L'indice d'évolution de la consommation totale en hectolitres de cidres, poirés et hydromel entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel

de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 151,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z4 AUTRES BOISSONS FERMENTÉES NON DISTILLÉES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.04Z (Production d'autres boissons fermentées non distillées), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.04.10	Vermouths et autres vins de raisin frais aromatisés

La consommation des ménages comprend les dépenses en vermouths et autres vins de raisin frais aromatisés et en apéritifs à base de vin.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 11.04Z (Production d'autres boissons fermentées non distillées).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur en vermouths et autres vins de raisin frais aromatisés disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 453,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z5 BIÈRES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.05Z (Fabrication de bière), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.05.10	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie

La consommation des ménages comprend les dépenses en bières, gueuzes, panachés, bières sans alcool à l'exclusion des résidus de brasserie.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMmunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 11.05Z (Fabrication de bière).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes

données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur en bières disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 457,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z7A EAUX DE TABLE

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.07A (Industrie des eaux de table), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.07.11	Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées

La consommation des ménages comprend les dépenses en eaux de source et minérales, naturelles ou non, gazeuses ou plates, non sucrées ni aromatisées, conditionnées pour la consommation.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 11.07A (Industrie des eaux de table).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la

Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur en eux minérales disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 2 500,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

HC11Z7B BOISSONS NON ALCOOLISÉES DIVERSES

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 11.07B (Production de boissons rafraîchissantes), qui se compose du code CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
11.07.19	Autres boissons non alcoolisées

La consommation des ménages comprend les dépenses en autres boissons non alcoolisées telles que :

- Boissons rafraîchissantes sans alcool à base d'eau, limonades, boissons et concentrés aux extraits de plantes (colas, tonics, thés) ;
- Boissons aux fruits gazéifiées ou non ;
- Sodas, les sirops de fruits, les apéritifs sans alcool ;
- Laits aromatisés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste NielsenIQ

Le panéliste NielsenIQ fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex hard-discount), des magasins de proximité, des « drive », et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile.

Les données sont disponibles et mobilisées dès le compte provisoire. Elles peuvent être révisées au cours des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source enquête EAPC (Enquête Annuelle de Production Commercialisée) du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture

Cette enquête répond au règlement européen Prodcum (PROD COMMunautaire) qui permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires.

L'enquête EAPC permet de recenser la production commercialisée en quantité physique et en valeur. Ces informations concernent les ventes hors taxes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national y compris DROM (COM exclus) au cours de l'année civile. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Les données de cette enquête sont utilisées pour les produits relevant de la NAF 11.07B (Production de boissons rafraîchissantes).

2.3 - Source Douanes en valeur pour le commerce extérieur

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) fournit les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). Ces chiffres proviennent de la base de données BeaXnet gérée par la DGDDI, contenant les montants de référence du commerce extérieur de la France.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte et sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice des Prix à la Consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source NielsenIQ

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif.

Le panéliste NielsenIQ interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix du produit concerné.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête EAPC) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Elle consiste à estimer la valeur en boissons non alcoolisées (hors eaux minérales) disponible à l'achat sur le territoire résident. Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé. Pour obtenir un indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises, on multiplie l'indice d'évolution en valeur hors taxes par l'évolution des taux de TVA (rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1).

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur toutes taxes comprises à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée pour toutes les versions de compte : provisoire, semi-définitif et définitif. Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de produits de l'IPC.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 170,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source NielsenIQ.

12 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU TABAC

HC12Z0 TABAC

1 - Définition

Ce poste est inclus dans le code NAF 12.00Z (Fabrication de produits à base de tabac), qui se compose des codes CPF ci-dessous.

Code CPF	Libellé CPF
12.00.11	Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés
12.00.19	Autres tabacs et succédanés manufacturés, tabacs homogénéisés ou reconstitués, extraits et essences de tabac

La consommation des ménages comprend les dépenses en :

- Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés,
- Cigares inachevés,
- Tabac à fumer (pipe, cigarette).

Elle ne comprend ni les dépenses en cigarettes électroniques (classées en HC27B3G), ni les dépenses en recharges (classées en HC20C3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source SEITA Imperial Tobacco France via LOGISTA

Le groupe SEITA Imperial Tobacco France communique chaque mois les ventes en quantité et en valeur toutes taxes comprises pour l'ensemble des produits fabriqués.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire (en février N+1) et ne sont pas modifiées pour les comptes semi-définitif et définitif. Elles sont transmises sur notre demande par les comptes trimestriels.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La DGDDI fournit la quantité saisie de cigarettes de contrebande en tonnes, ainsi que le montant valorisé hors taxes de la quantité saisie de cigarettes.

Les données annuelles sont disponibles en janvier N+1 au moment du compte provisoire. Elles peuvent être révisées pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de prix à la consommation (IPC)

La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee produit l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, par son poids dans la dépense de consommation des ménages. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire et ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SEITA Imperial Tobacco France, DGDDI et IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les ventes annuelles de tabac fournies par la SEITA Imperial Tobacco France mesurent la consommation licite de tabac. La consommation issue de la contrebande de tabac doit être ajoutée pour déterminer la consommation totale des ménages. L'évolution de la quantité totale de tabac illégalement importé et consommé en France est estimée à partir d'une régression entre la quantité de tabac saisi et la composante « tabac » de l'IPC : l'évolution des quantités de tabac saisi par les douanes ne peut être directement utilisée pour mesurer l'évolution de la contrebande car elle reflète également les changements dans la politique de lutte contre la contrebande ; en revanche, puisque la contrebande a pour but d'éviter de verser les taxes grevant le tabac vendu par les détaillants autorisés, on peut supposer que la contrebande évolue en fonction des taxes et du prix du tabac. En utilisant l'élasticité moyenne des quantités de tabac saisi au prix officiel des cigarettes, on peut en déduire une estimation de l'évolution de la contrebande. Les quantités de tabac de contrebande sont ensuite valorisées par leur prix moyen, revalorisé chaque année par l'indice des prix à la consommation du tabac.

En l'absence de suivi statistique des prix de vente sur le marché illicite du tabac, on suppose en effet qu'ils tendent à suivre les taux de hausse des prix TTC des produits homologués qui sont vendus dans les bureaux de tabac.

Les consommations licites et illicites de tabac sont ensuite sommées. L'indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice des prix à la consommation.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources SEITA Imperial Tobacco France, DGDDI et IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix entre l'année N et l'année N-1 est calculé en faisant le rapport entre la valeur de la consommation y compris contrebande de l'année N et son volume de l'année N. La méthode de détermination de la valeur et du volume est décrite dans le paragraphe 3.1.

4 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 21 794,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2019.

Ce poste ne comprend ni les dépenses individualisables des Administrations Publiques (APU) ni celles des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus des différentes sources décrites ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane, cf. tome 1) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2019 a été obtenu à partir de la source SEITA Imperial Tobacco France via LOGISTA, corrigée de la fraude.